

Chaire
d'études
socio-économiques
de l'UQAM

LA PRIVATISATION DE L'EAU AU QUÉBEC
Deuxième partie : le cas de Montréal et du Québec

Léo-Paul Lauzon, titulaire
François Patenaude, chercheur
Martin Poirier, chercheur

Avril 1997

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Ce document a été rédigé par M. Léo-Paul Lauzon, professeur au Département des Sciences Comptables et titulaire de la Chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal, et par MM. François Patenaude et Martin Poirier, chercheurs à la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM.

L'étude a été réalisée à la demande des organismes suivants :

- ☐ Syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal et de la CUM (SCFP, section locale 301, FTQ-CTC)
- ☐ Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal et de la CUM (SCFP, section locale 429, FTQ-CTC)
- ☐ Syndicat professionnel des ingénieurs de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal
- ☐ Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal
- ☐ Association professionnelle des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal
- ☐ Association des pompiers de Montréal
- ☐ Association des chimistes professionnels de la Ville de Montréal et de la CUM
- ☐ Syndicat des architectes de la Ville de Montréal et de la CUM (SEP-B-57, FTQ-CTC)
- ☐ Procureurs de la Cour municipale (SEP-B-57, FTQ-CTC)
- ☐ Notaires de la Ville (SEP-B-57, FTQ-CTC)
- ☐ Association des avocats des affaires civiles de la Ville de Montréal (SEP-B-57, FTQ-CTC)

Les idées et opinions exprimées dans ce texte n'engagent que les auteurs.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Les projets de l'administration municipale de Montréal	1
La position du gouvernement provincial du Québec	3
Objectifs de l'étude	5
 HISTORIQUE DE L'EAU AU QUÉBEC	7
Des raisons à la municipalisation	7
L'ampleur du réseau privé au Québec	8
Expérience non réussie dans la filtration de l'eau au Québec	11
Le secteur privé : des expériences peu concluantes	12
 L'EAU POTABLE À MONTRÉAL	13
Évaluation de l'efficacité du réseau	13
La qualité de l'eau	13
La capacité de production et de distribution	16
Le coût de l'eau	18
Les recettes	20
Conclusion	26
 L'ÉTAT DU RÉSEAU MONTRÉALAIS	27
État des usines de filtration	27
Privatiser n'est pas rénover	28
Des mots et des chiffres	29
Évaluation des investissements requis selon la ville	30
Conclusion	32

POURQUOI VOULOIR PRIVATISER L'EAU?	34
Un lobby puissant	36
La position de la ville Montréal	37
Conclusion	38
L'ÉTHIQUE	40
Scandales et corruption, un parcours impressionnant pour les trois géants français	40
LA PRIVATISATION DE L'EAU AU QUÉBEC	43
Le ministère des Affaires municipales propose de privatiser	43
Modèle québécois de privatisation	44
LE CAPITALISME ASSISTÉ : LE CAS DE SNC-LAVALIN	46
La création de SNC-Lavalin par l'État	46
De lucratifs contrats d'Hydro-Québec	47
Les arsenaux canadiens	49
Valeur économique de l'entreprise	49
Analyse comparative de rentabilité	50
Bénéfice sectoriel de SNC-Lavalin	51
Contrats gouvernementaux	53
Le Régime d'épargne-actions du Québec	54
Une fiscalité complaisante	55
L'utilisation des paradis fiscaux	56
Acquisition de Lavalin	57
Les nombreux intérêts de SNC-Lavalin	58
Des entreprises qui vivent du démantèlement de l'état	60
L'intérêt des privatisations	64
SNC-LAVALIN : UNE ANALYSE DE RENTABILITÉ	65
SNC-Lavalin, une entreprise en très bonne situation financière	65
Rémunération des dirigeants	67
Pourquoi aider SNC-Lavalin?	68

LES VISÉES DE GAZ MÉTROPOLITAIN	70
Les similitudes avec le cas de SNC-Lavalin	70
Des infrastructures fortement subventionnées	70
Des crédits d'impôts pour le gaz naturel	71
La société en commandite Gaz Métropolitain	73
Gaz Métropolitain profite du RÉAQ	73
Rentabilité de Gaz Métropolitain	74
Le citoyen pourra-t-il se payer l'eau de Gaz Métropolitain ?	74
TARIFICATION DE L'EAU AU QUÉBEC	76
Les compteurs d'eau au Québec	76
Le principe du consommateur-payeur	77
Diminuer la consommation d'eau	82
Compteurs d'eau dans les commerces et les industries	86
La tarification du résidentiel : à éviter	88
L'ENVIRONNEMENT	89
Méthodes pour réduire la consommation d'eau sans tarifer	89
L'exemple de Laval	91
Les rejets industriels toxiques	92
SNC-Lavalin coupable de pollution	93
Un vernis écologique bien mince	94
CONSIDÉRATIONS SOCIALES ET MORALES	96
Comportement des sociétés françaises dans le monde	97
CONCLUSION	100
ANNEXE 1	103
Le contexte particulier de la ville de Montréal	103

ANNEXE 2	105
Les principaux intéressés par la privatisation de l'eau	105
ANNEXE 3	107
Données sur les municipalités munies de compteurs d'eau.	107

INTRODUCTION

LES PROJETS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE MONTRÉAL

Même s'il était farouchement opposé à toute privatisation lorsqu'il était en campagne électorale en 1994, Pierre Bourque, le maire de la ville de Montréal, annonçait l'an dernier son intention de privatiser plus de 45 services municipaux à Montréal. Tout est sur la table, de l'eau potable à la gestion des immeubles en passant par le jardin Botanique. Le maire Bourque compte amputer le budget annuel des services, actuellement de 800 millions de dollars, en le réduisant de 120 à 160 millions de dollars par année par le biais de privatisations¹.

L'intention de privatiser l'eau à Montréal avait été avancée en 1993 par le Rassemblement des Citoyens de Montréal (RCM) sous Jean Doré, alors maire de Montréal, mais le projet avait été abandonné par la suite. L'idée est ressurgie après que Roger Galipeau, directeur des finances de la Ville, ait effectué un petit voyage à New-York en mai 1995. Il avait, selon deux journalistes de *La Presse*, rendez-vous au siège de Lazard Frères, une banque d'affaires qui a ses affiliations en France². Ces derniers lui ont conseillé de privatiser plusieurs services, dont l'eau potable. Le maire Bourque s'est ensuite envolé pour la France en 1995 où il a rencontré Michel-François Poncet, numéro deux de la Lyonnaise des eaux³. Roger Galipeau s'est rendu à son tour en France quelques mois plus tard.

¹ MYLES, Brian, "Bourque annonce son intention de privatiser le plus possible", *Le Devoir*, 12 janvier 1996.

² LABERGE, Yvon, NOËL, André, "Trois titans convoitent l'eau de Montréal", *La Presse*, 24 février 1996.

³ LABERGE, Yvon, NOËL, André, "Pierre Bourque et la Lyonnaise : de vieilles connaissances", *La Presse*, 25 février 1996.

Les trois grandes compagnies françaises de l'eau ont démontré depuis longtemps leur intérêt pour la privatisation de l'eau à Montréal. Dès 1991, elles donnaient leur avis concernant les différentes méthodes de gestion en matière d'eau pour la Ville de Montréal⁴. Avec l'arrivée au pouvoir du maire Bourque en 1994, elles semblent avoir trouvé une oreille des plus attentive.

La plupart des privatisations de l'eau à travers le monde englobent à la fois le réseau de distribution d'eau potable et le réseau de collecte des eaux usées⁵. Concernant la Ville de Montréal, le secteur privé lorgnait jusqu'à maintenant la distribution de l'eau potable uniquement, pour la simple raison que la collecte des eaux usées et la gestion de l'usine d'épuration relèvent de l'ensemble des municipalités membres de la Communauté Urbaine de Montréal et que les discussions concernant une éventuelle privatisation dans ce secteur seraient longues et ardues. Les visées à long terme des compagnies privées ne laissent cependant planer aucun doute. Elles veulent obtenir la privatisation des **“réseaux d'aqueducs et des stations de traitement des eaux usées de l'ensemble des municipalités du Québec”**⁶ comme le confirmait la société Gaz Métropolitain en octobre 1996.

La Ville de Montréal a créé au début de décembre 1996 un “Fonds de l'eau”, une nouvelle structure pour gérer l'eau potable et les eaux usées de Montréal. L'opposition y voit une façon de préparer le terrain à l'intention de l'entreprise privée⁷. Dans la course à la privatisation de l'eau au Québec, Montréal est l'enjeu majeur, parce qu'elle représente le contrat le plus lucratif et le moins problématique; comme nous le verrons plus loin dans cette étude, l'eau montréalaise est peu

⁴ Entre autres dans **“La gestion de l'eau à Montréal: une option de changement”**, Mémoire décisionnel au comité exécutif, juillet 1992, dans lequel des intervenants de la Lyonnaise des eaux, la Générale des eaux, et Aquatech (alors une filiale de Bouygues et SNC-Lavalin) ont donné leur avis sur la gestion de l'eau à Montréal, ainsi que **“Étude d'organisation sur la gestion des eaux municipales”** Division du développement de l'organisation Service de la planification et de la concertation, janvier 1991, dans lequel Jacques Petry, directeur exploitations internationales de la Lyonnaise des Eaux, s'exprime.

⁵ Le service de l'eau potable comprend la filtration de l'eau du fleuve pour la rendre propre à la consommation humaine, et sa distribution aux résidences et commerces, industries, etc. Les eaux usées, de même que les eaux pluviales, sont ensuite acheminées à l'usine d'épuration par le réseau de collecte des eaux usées (égouts). On utilise le terme “épuration” pour désigner le traitement des eaux usées avant leur renvoi dans le fleuve (à ne pas confondre avec la filtration).

⁶ LÉVESQUE, Kathleen, **“Montréal pressé de privatiser son eau”**, Le devoir, 10 octobre 1996.

⁷ LÉVESQUE, Kathleen, **“La Ville projetée de créer un Fonds de gestion de l'eau”**, Le Devoir, 3 décembre 1996.

coûteuse et de très bonne qualité, et dessert la plus grande municipalité au Québec.

Afin d'alimenter le débat et de situer les nombreux intervenants qui s'intéressent au dossier de la privatisation de l'eau, la Ville avait promis pour 1996 la publication d'un livre vert portant sur les orientations de l'administration municipale. Après avoir suscité de nombreuses attentes auprès des groupes concernés, la Ville a accouché d'une souris. Le mince livret d'une trentaine de pages, rendu public en catimini l'avant-veille de Noël de 1996, ne saurait servir de base à un réel débat public, tant ses énoncés sont vagues et non-démontrés.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU QUÉBEC

Le ministère des Affaires municipales du Québec proposait dans un document paru en février 1996, de privatiser les réseaux d'aqueducs. Depuis, le ministre péquiste Rémy Trudel y est allé d'affirmations contradictoires concernant la privatisation de l'eau, se prononçant en faveur de celle-ci un jour et contre le lendemain. Les délégués du parti Québécois ont adopté le 24 novembre 1996 une résolution demandant au gouvernement d'empêcher la privatisation de l'eau à Montréal et dans toutes les municipalités du Québec, malgré que les ministres Serge Ménard (ministre d'État à la Métropole) et Rémy Trudel aient insisté pour faire rejeter la proposition. Le projet de loi sur les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) présenté en novembre 1996 par le ministre Trudel, laisse la porte entrouverte en ce qui concerne l'eau: il est spécifié dans le projet de loi qu'un éventuel projet de "partenariat" dans le domaine de l'eau pourrait se concrétiser en obtenant l'aval du Conseil des ministres. Le ministre n'a pas jugé bon d'inclure le service de l'eau dans les exceptions aux SEM avec le services de protection des incendies et le service de police.

Le ministre péquiste des Affaires municipales du Québec, monsieur Rémy Trudel, a annoncé que le gouvernement divulguera ses orientations en matière de politique de l'eau d'ici le printemps 1997, après qu'un comité interministériel présidé par le Premier Ministre du Québec, Lucien Bouchard, ait reçu les réflexions des ministères concernés par la politique de l'eau (Environnement et faune,

Affaires municipales, Ressources naturelles et Agriculture, Pêcheries et Alimentation)⁸. Selon un document de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) daté du 21 octobre 1996⁹, cet organisme plus l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'Union des municipalités régionales de comtés (UMRCQ), l'association québécoise des techniques de l'environnement (AQTE) et les universités québécoises pourraient se réunir pour établir les grandes lignes de la politique de l'eau et préparer le projet de loi modifiant le mandat de la SQAE pour en faire le noyau de l'agence nationale de l'eau. On y précise que le projet de loi pourrait être adopté en 1997.

Au moins trois des intervenants se sont prononcés à un moment ou l'autre en faveur de la privatisation et qu'un des premiers mandats de l'Agence nationale de l'eau serait de faire la revue des types de partenariats possibles avec le secteur privé dans le domaine de la gestion des eaux¹⁰. Ces trois intervenants sont l'Union des municipalités du Québec, le ministère des Affaires municipales du Québec et l'AQTE, cette dernière militant depuis de nombreuses années pour l'installation des compteurs d'eau au Québec.

Notons que l'installation des compteurs peut se faire sans nécessairement procéder à une privatisation de l'eau. Mais dans les faits, la privatisation de l'eau mène souvent à l'installation de compteurs d'eau. Le secteur privé, rappelons-le, n'existe que pour rentabiliser ses opérations. Son but premier n'est pas de rendre des services, mais de faire de l'argent. Or, les compteurs d'eau permettent de mesurer la quantité d'eau "consommés" c'est ce qui les rend particulièrement intéressants aux yeux du secteur privé toujours soucieux de facturer ses services au sous près. Pour la même raison, les municipalités qui ont déjà des compteurs d'eau au niveau résidentiel risquent d'être parmi les premières convoitées par le secteur privé.

Le gouvernement a mandaté l'Institut national de recherche scientifique (INRS) pour évaluer l'état des réseaux d'aqueduc et d'égoût à travers la province et analyser les différentes formules de

⁸ CLOUTIER, Mario, LÉVESQUE, Kathleen, "L'administration Bourque placée sous haute surveillance", *Le Devoir*, 4 décembre 1996.

⁹ "Réflexion stratégique sur la gestion de l'eau au Québec", Société québécoise d'assainissement des eaux, 21 octobre 1996.

¹⁰ Ibid.

gestion¹¹. Un rapport préliminaire dont nous n'avons eu aucun écho était prévu pour février 1997 et le rapport final à la fin de septembre 1997.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif principal de cette étude est d'analyser les impacts socio-économiques, pour tous les groupes impliqués (consommateurs, citoyens, gouvernements, employés, investisseurs, etc.) advenant la privatisation d'un service aussi essentiel que celui de l'eau. Pour ce faire, nous nous inspirerons des expériences québécoises et internationales. Nous voulons entre autres pallier aux faiblesses du livre vert de la ville de Montréal en fournissant aux divers groupes concernés une information exhaustive sur les véritables enjeux de la privatisation de l'eau.

Nous étudierons les raisons historiques qui ont mené à une gestion municipale de l'eau potable et de l'épuration des eaux usées au Québec, afin de voir si ces motifs demeurent encore pertinents. Nous évaluerons également l'efficacité du service montréalais d'eau potable afin de juger de la pertinence d'une éventuelle privatisation. S'il appert de cette analyse que le réseau montréalais est efficace et peu coûteux, le projet de privatisation perdra beaucoup de son intérêt.

Nous analyserons les états financiers de deux grandes firmes québécoises qui ont démontré un intérêt certain pour les aqueducs, à savoir SNC-Lavalin et Gaz Métropolitain. Suite à l'analyse de ces états financiers, nous serons à même de constater s'il est approprié de privatiser les aqueducs québécois pour subventionner le secteur privé, comme le suggère un document du ministère des Affaires municipales du Québec. Plusieurs autres sociétés québécoises et étrangères ont également démontré un vif intérêt pour la privatisation du réseau d'eau montréalais. Nous tenterons, avec cette étude, de déterminer quelles sont les raisons qui justifient un tel comportement et de chercher qui profiterait d'une telle situation.

¹¹ LÉVESQUE, Kathleen, "Trudel commande une étude sur l'état des réseaux", *Le Devoir*, 7 décembre 1996.

Bien que la politique de tarification de la consommation de l'eau soit dissociable en théorie de la décision de privatiser les aqueducs, ces deux aspects sont souvent intimement liés en réalité. Nous étudierons donc les différents modes de tarification de l'eau, et leurs effets sur la consommation et le bien-être des consommateurs. Nous tenterons également de voir s'il existe des alternatives à la tarification pour réduire la consommation d'eau.

HISTORIQUE DE L'EAU AU QUÉBEC

DES RAISONS À LA MUNICIPALISATION

De 1642, date de la fondation de Ville-Marie, jusqu'en 1800, la population s'approvisionnait directement dans les cours d'eau ou aux fontaines publiques¹². Il était également possible d'avoir accès à l'eau des puits privés. C'est en 1801 que la Compagnie des Propriétaires de l'Aqueduc de Montréal fut fondée. Comme cette entreprise privée ne pouvait répondre aux exigences des citoyens, le service d'eau est municipalisé en 1845 et de grands travaux sont alors entrepris.

En 1891, une autre entreprise privée, la Montreal Water and Power Company, voit le jour. Elle desservait, à des tarifs plus élevés que ceux de la Ville de Montréal, les municipalités de Westmount, Outremont, Saint-Henri, Sainte-Cunégonde, Saint-Denis, Villieray, et autres. Pour ces municipalités, les relations avec cette compagnie privée ne furent pas toujours de tout repos. À Outremont, la Ville a dû y aller de mises en demeure et d'un procès pour que la compagnie débute enfin ses travaux d'installation de tuyaux. À une autre occasion, la compagnie a refusé, malgré une entente préalable, d'installer l'eau courante sur les rues Bloomfield, de l'Épée et Querbes. La Ville lui assurait pourtant 10% de profits sur ses frais, mais la société réalisait plus d'argent ailleurs et resta sur ses positions. Cette compagnie privée a été municipalisée par Montréal en 1927¹³.

Nous pourrions peut-être éviter de répéter les erreurs du passé en retenant les leçons de l'histoire. Au 19^{ème} siècle tous les services publics sur l'île de Montréal étaient entre les mains de particuliers

¹² Les renseignements historiques sont tirés de deux documents: SMITH, F. Clifford, "L'aqueduc de Montréal, son historique pour la période comprise entre l'année 1800 et l'année 1912", avril 1913. Et "L'eau a une source", *Service des travaux publics*, Ville de Montréal.

¹³ DESLAURIERS, Monique, "Les leçons du passé", *Le Devoir*, 7 décembre 1996.

et de firmes privées. Il s'avère en effet que bien souvent les compagnies privées ne respectaient pas leur contrat, ce qui obligeait les municipalités à des batailles juridiques coûteuses pendant lesquelles le service public continuait d'être boiteux. Il est clair que l'intérêt particulier des entreprises ne correspondait pas, à l'époque, à l'intérêt général¹⁴. Ne serait-ce que de la part de la *Montreal Heat and Power* qui a **“cadenassé les compteurs à gaz et supprimé ses fournitures à plus de 20 000 familles incapables de payer”**¹⁵ durant la crise économique des années 1930.

Il serait bon que nos apôtres de l'efficacité se rappellent également qu'au Québec, de 1950 à 1970, les plus importants aqueducs privés ont été municipalisés car ils ne réussissaient pas à maintenir les infrastructures en bon état et à les améliorer convenablement. Un document de l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE) rappelle que **“l'avènement des PME dans différents secteurs du Québec et l'expansion des centres de villégiature empirèrent la situation: les réseaux privés ne pouvaient subvenir à la fois aux besoins du secteur industriel et à ceux du secteur récréatif. D'un autre côté, ces réseaux étaient incapables de rencontrer les exigences pour la protection contre les incendies”**¹⁶.

L'AMPLEUR DU RÉSEAU PRIVÉ AU QUÉBEC

L'industrie privée étant virtuellement absente du domaine de la filtration de l'eau potable au Québec, nous avons privilégié l'observation de ce qui se passe du côté de l'épuration de l'eau. En juillet 1996, 52 stations d'épuration d'eau (sur 390 à travers la province¹⁷) avaient confié au secteur privé la gestion de leur équipement. C'est à dire 13% de toutes les usines du territoire. Parmi ces usines

¹⁴ RUMILLY, Robert, *“Histoire d'Outremont 1875-1975”*, Leméac, 1975.

¹⁵ DESLAURIERS, Monique, *“Les leçons du passé”*, Le Devoir, 7 décembre 1996.

¹⁶ *“Une histoire de l'eau au Québec d'hier à aujourd'hui”*, Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE), 1987.

¹⁷ 221 stations d'épuration terminées et 169 stations avec ouvrages en activités, selon le *“Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 1995-1996, TOME II”*.

privées, 77% étaient des filiales québécoises des trois grandes sociétés françaises de l'eau. C'est donc dire que les trois géants français sont bien placés et très actifs dans la course à la privatisation de l'eau au Québec.

FIRMES AYANT DES CONTRATS DANS LE DOMAINE DE L'ÉPURATION D'EAU AU QUÉBEC EN 1996

FIRME	Nombre de municipalités
Aquatech (affilié à Saur-Bouygues)	22
Tekno (filiale de la Lyonnaise des Eaux)	10
Proserco (affilié à la Générale des Eaux et John Meunier)	8
Simo	4
Santec	2
Autres entreprises	6
TOTAL	52

ENTREPRISES PRÉSENTES DANS UNE SEULE MUNICIPALITÉ

Gest-Eau (affilié à la CGE)	MRC
Asserv	AXEAU
Serrener	Aquacers

Source: la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), 7 août 1996.

Ce sont surtout les petites municipalités qui, n'ayant pas l'expertise nécessaire pour gérer elles-

mêmes l'épuration de l'eau, font appel aux services des firmes privées. Plus de 75% de ces villes ont moins de 20 000 habitants, et seulement deux villes sur 52 ont plus de 50 000 habitants : Longueuil (129 900 h.) et Sherbrooke (76 400 h.).

Plusieurs villes du Québec ont décidé au cours des dernières années de reprendre la gestion de leur service d'épuration de l'eau après des privatisations plus ou moins ratées¹⁸ :

VARENNES

La Régie intermunicipale de l'eau potable de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable a vu les coûts d'exploitation chuter de moitié depuis qu'elle a repris, au début des années 1990, la gestion de la station d'épuration des eaux usées de Varennes.

VICTORIAVILLE

La ville de Victoriaville a remunicipalisé son usine d'épuration en septembre 1995. Le surintendant, Serge Cyr, a convaincu le conseil municipal de reprendre le contrôle, parce que l'équipement se détériorait. Selon lui, **"les compagnies qui exploitaient notre usine d'épuration faisaient du chichi pour remplacer des équipements défectueux. Elles affirmaient qu'elles ne respectaient pas les normes parce que les machines brisaient. Facile à dire! C'était justement leur responsabilité d'entretenir les machines!"**¹⁹. Les compagnies en question étaient Sonnexeau (affiliée à Gaz Métropolitain et la Lyonnaise des Eaux de France), qui a pris l'usine en charge à la fin des années 1980, remplacée par Proserco après un an, elle-même remplacée par Tekno pour les quatre dernières années. Ces trois entreprises n'ont pas su démontrer aux dirigeants de la Ville une compétence suffisante pour conserver la gestion de l'usine d'épuration de l'eau.

MAGOG

Les élus municipaux, ayant conclu qu'il était primordial pour eux de contrôler au mieux leur destinée environnementale, ont mis fin à l'exploitation à contrat pour former un nouveau département

¹⁸ Renseignements tirés de: LAPORTE, Antoine, "Exploitation de la future station d'épuration", *Services techniques*, Ville de Repentigny, le 1er mars 1995.

¹⁹ LABERGE, Yvon, NOËL, André, "Des essais ratés", *La Presse*, 25 février 1996.

municipal à l'aube de 1990.

ST-HYACINTHE

La ville en question a débuté l'exploitation de sa station d'épuration au milieu des années 1980 avec le privé. Au tournant de la décennie, estimant que la gestion serait plus efficacement assurée par ses propres services, elle a repris le contrôle de ses installations pour une période de 5 ans. L'essai de la gestion municipale s'étant révélé un succès, elle a conclu définitivement en ce sens.

REPENTIGNY

La Ville de Repentigny, après avoir jonglé avec l'idée de faire exploiter sa future usine d'épuration par une entreprise privée, a décidé de rester en régie municipale. Selon Antoine Laporte, le surintendant, **"il est clair que lorsque la municipalité possède des compétences dans le domaine, préalablement à l'implantation du privé, les carences de ce mode de gestion ressortent invariablement. Malheureusement, par la suite, il faut réparer les pots cassés et vivre avec les conséquences."**²⁰

EXPÉRIENCE NON RÉUSSIE DANS LA FILTRATION DE L'EAU AU QUÉBEC

Malgré le nombre restreint de municipalités ayant délégué à des firmes privées la gestion de leur usine de filtration²¹, il existe au moins une expérience de privatisation ratée. La station de filtration desservant le grand Drummondville a fait l'objet d'une prise de contrôle par le secteur privé pendant quelques années au milieu de la dernière décennie. L'expérience a démontré qu'aucune économie

²⁰ Ibid.

²¹ Aucun organisme public ou privé n'a pu nous fournir d'information exacte à ce sujet, mais le nombre de municipalités ayant délégué la gestion de l'eau potable au secteur privé serait inférieur à dix.

valable ne pouvait être obtenue de cette façon et que la compagnie en question, Sonnexeau²², n'avait pas réussi à optimiser le procédé aussi bien que les effectifs municipaux. L'essai à Drummondville n'ayant pas été concluant, on retourna à la régie municipale en 1987²³.

LE SECTEUR PRIVÉ : DES EXPÉRIENCES PEU CONCLUANTES

Les mauvaises surprises dues à la privatisation dans le domaine du traitement des eaux (augmentation des prix, entretien déficient du réseau et des équipements), risquent, en toute logique, d'être présentes lors d'une privatisation de la production et de la distribution de l'eau, tout comme elles étaient présentes à l'époque où la plupart des services montréalais étaient privés.

Le seul but que se reconnaît le secteur privé, peu importe le domaine dans lequel il oeuvre, est toujours le même : dégager une marge de profit maximale pour ses actionnaires dans le plus court laps de temps. Celui d'une ville, par contre, est de donner le meilleur service possible à l'ensemble de la population à un coût raisonnable. Cela ressort clairement des diverses expériences tentées au Québec au fil des ans.

²² Cette firme spécialisée dans la filtration et l'épuration des eaux a vu le jour dans les années 1980 et a fermé ses portes depuis. La société était détenue à 40% par la Lyonnaise Canada (une filiale de la Lyonnaise des eaux), 40% par Gaz Métropolitain et 20% par la Société d'Investissements Desjardins.

²³ LAPORTE, Antoine, "Exploitation de la future station d'épuration", op. cit.

L'EAU POTABLE À MONTRÉAL

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU RÉSEAU

Lorsque la possibilité de privatiser le service de l'approvisionnement en eau potable est avancée, il doit y avoir de solides raisons et des études approfondies pour appuyer un tel projet. Il ne peut être permis de transférer sans motif valable ou sous l'influence de quelque principe idéologique à la mode un service aussi vital que celui de l'eau potable. N'oublions pas que ce qui serait cédé au secteur privé ce n'est ni plus ni moins que 151 ans d'investissement public continu dans le réseau de production et de distribution d'eau montréalais

Afin de juger la pertinence d'une privatisation du service d'approvisionnement en eau potable de la Ville de Montréal, nous allons évaluer l'eau montréalaise en fonction des critères suivants:

- ☐ La qualité de l'eau
- ☐ La capacité de production d'eau potable
- ☐ Le coût de l'eau

Si le réseau montréalais rencontre tous ces critères d'efficacité de façon satisfaisante, alors l'option privatisation devra se justifier par des raisons autres que celles de l'amélioration du service aux citoyens.

LA QUALITÉ DE L'EAU

Il est important de préciser que la qualité de l'eau brute de Montréal est tout à fait exceptionnelle grâce à sa prise d'eau située en amont des rapides de Lachine, ce qui permet d'éviter les eaux

troubles de la rivière des Outaouais.

Une analyse du Service du génie de la Ville de Montréal²⁴ pour l'année 1995 démontre qu'en regard des normes québécoises et canadiennes, l'eau potable montréalaise se révèle de qualité supérieure. La moyenne des concentrations des **“caractéristiques physiques”** de l'eau de la Ville de Montréal dépasse en qualité les recommandations de Santé Canada pour les 5 paramètres fixés par cette dernière. Le Québec n'a qu'une norme concernant cette caractéristique et l'eau montréalaise la surpasse.

Concernant les **“caractéristiques chimiques”**, la Ville de Montréal applique 8 tests de plus que ce que la réglementation québécoise n'exige et 12 tests de plus que ce qui est recommandé par Santé Canada. L'eau montréalaise rencontre et dépasse en qualité toutes les normes fixées par les deux paliers de gouvernement.

Pour les **“substances inorganiques”** en présence dans l'eau, la Ville surpasse toutes les normes fédérales et provinciales.

Concernant les concentrations de **“substances organiques”** dans l'eau potable, la Ville de Montréal effectue des mesures sur 103 paramètres. Cela fait 47 mesures additionnelles à celles exigées par Santé Canada et 43 de plus que le gouvernement provincial. Lorsque des normes existent tant au Québec qu'au Canada, les mesures de la qualité de l'eau potable produite par la Ville de Montréal dépassent en excellence les critères fixés.

Bref, comme le confirme un mémoire sur la gestion de l'eau à Montréal²⁵, **“les installations de production d'eau potable de la Ville de Montréal produisent une eau d'excellente qualité, qui rencontre toutes les normes québécoises et canadiennes de qualité de l'eau et qui peut se comparer avantageusement à n'importe quelle eau de qualité à travers le monde”**.

²⁴ **“Qualité de l'eau potable produite par la ville de Montréal”**, *contrôle de la qualité de l'eau*, Service du génie, 1995.

²⁵ MILLETTE, Robert, **“Mémoire sur la gestion de l'eau à Montréal”**, *Service du génie*, Ville de Montréal, juillet 1995.

De plus, pour demeurer à la fine pointe de la technologie:

- ☐ la Ville s'est associée à la Chaire industrielle en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal où des recherches de haut niveau sont effectuées sur une base régulière en matière de traitement de l'eau potable.
- ☐ plusieurs employés participent régulièrement à des échanges locaux et internationaux afin de conserver une expertise à jour sur l'évolution des techniques reliées à l'eau.

La privatisation du service d'eau potable d'une ville représente un danger potentiel pour la santé des citoyens. Comme l'indique un document européen, **“la privatisation de l'eau au Royaume-Uni a entraîné une dégradation des normes de qualité de l'eau. Les sociétés préfèrent minimiser les coûts et augmenter ainsi le nombre d'incidents de pollution affectant la qualité de l'eau potable”**²⁶

Les contrôles de qualité de l'eau et le nombre d'employés oeuvrant à la filtration de l'eau potable seront probablement diminués suivant les politiques de "rationalisation" à la mode dans le secteur privé. Ce facteur pourrait avoir une incidence sur la qualité de l'eau. Cela constitue un "risque" qui n'est pas présent dans un service municipalisé.

L'exemple de Victoriaville illustre concrètement ce phénomène. L'usine d'épuration de cette municipalité a été privatisée, mais comme l'indique un document datant de 1995 , **“cette municipalité a réalisé après quelques années d'expérience avec le secteur privé que la marchandise n'était tout simplement pas livrée. Le procédé a souffert pendant ce temps d'un entretien minimal dû en partie à des effectifs déficients. La ville vient tout juste de reprendre en main ses installations tout en augmentant du tiers le personnel d'opération”**²⁷.

L'eau transformée par le privé, c'est d'abord et avant tout de l'argent liquide. S'il s'avère que cette eau,

²⁶ “Les services publics pour les Européens”, Étude du Comité syndical européen des services publics, rapport final, 14 novembre 1994.

²⁷ LAPORTE, Antoine, “Exploitation de la future station d'épuration”, *op. cit.*

pour diverses raisons, est impropre à la consommation après les différentes étapes de filtration, que fera la compagnie qui opère le réseau d'aqueduc? Se risquerait-elle à distribuer une eau contaminée pour éviter de perdre de l'argent? Il est légitime, voire nécessaire, de soulever cette question quand on sait que la raison d'être des compagnies privées est de générer des profits.

Des cas de livraison d'une eau de mauvaise qualité suite à des privatisations se sont produits un peu partout dans le monde. En voici deux exemples : en Argentine, **"Les citoyens de la ville de Tucuman affirment que la compagnie (la Générale des Eaux) leur a livré de l'eau contaminée assez dangereuse pour provoquer le choléra, la typhoïde et l'hépatite"**²⁸. Ironiquement, la Générale avait doublé les tarifs d'eau de cette ville l'année précédente. En France **"La Générale des Eaux a été poursuivie en justice avec succès, en juillet 1994, pour avoir fourni de l'eau de mauvaise qualité à une communauté en France (à Tréguex, en Côtes d'Armor)"**²⁹.

LA CAPACITÉ DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

Dans le *Mémoire sur la gestion de l'eau à Montréal*³⁰ on précise que **"la Ville de Montréal a toujours été en mesure de répondre adéquatement aux besoins de la population en eau potable. Pour ce faire, elle a su augmenter la capacité de ses installations et développer son réseau en fonction de l'évolution sans cesse croissante de la demande en eau"**.

Les installations de la Ville de Montréal desservent environ 1 500 000 personnes. Deux usines de filtration produisent l'eau potable des montréalais, il s'agit de l'usine Atwater d'une capacité utilisable de 1,36 millions de mètres cubes par jour et de l'usine Charles J. Des Bailleurs d'une

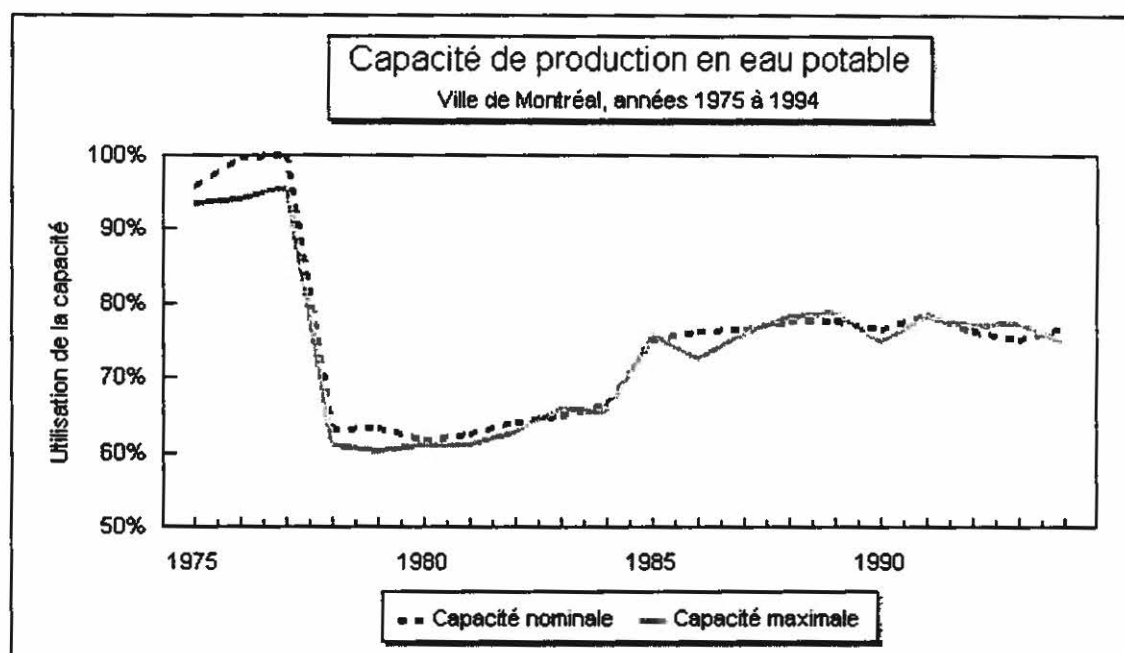
²⁸ NOËL, André et LABERGE, Yvon, **"La Générale des eaux propose une société mixte à Montréal"**, La Presse, 25 février 1996.

²⁹ **"Les services publics pour les Européens"**, Étude du Comité syndical européen des services publics, op. cit.

³⁰ MILLETTE, Robert, op. cit.

capacité actuelle de 1,13 millions de mètres cubes par jour³¹. La consommation a augmenté à Montréal de façon constante durant les trente dernières années (+ 73%). Depuis 1990, cependant la demande s'est stabilisée à 1,8 millions de mètres cubes par jour³².

Au cours des quinze dernières années, la demande en eau n'a jamais excédé 80% de la capacité tant nominale (78.6%) que maximale (78.9%)³³ et Montréal n'a pas eu besoin jusqu'à maintenant de tarifier l'eau ou de restreindre son utilisation. Depuis la mise en service de l'usine de filtration Des Bailleurs, en 1978, la capacité utilisée a piqué du nez et se maintient aux environs de 75%, comme le montre le graphique suivant³⁴:



³¹ "Le partenariat privé-public dans la gestion des eaux à Montréal", Le Service du génie et Le Service des finances et du contrôle, Ville de Montréal, 21 mars 1996.

³² FAURE, Philippe, "La gestion de l'eau à Montréal", Maîtrise en environnement, *faculté des sciences*, Université de Sherbrooke, mai 1996.

³³ La capacité nominale correspond au nombre de mètres cubes que le réseau peut fournir en moyenne durant une année complète et fait appel essentiellement aux usines de filtration. La capacité maximale, elle, représente le nombre de mètres cubes disponibles durant un court laps de temps, et fait appel à la fois aux usines et aux réservoirs. La capacité maximale exprimée en volume d'eau est supérieure à la capacité nominale.

³⁴ MILLETTE, Robert, op. cit.

Au fil des ans, la Ville s'est dotée d'équipements capables de subvenir à tous les besoins en eau potable des montréalais. La Ville de Montréal n'a jamais connu de problèmes d'approvisionnement d'eau et ce même lors de la sécheresse de 1988, alors qu'une vingtaine de municipalités en périphérie de la métropole ont manqué d'eau³⁵.

Montréal n'est pas près d'épuiser sa source d'approvisionnement en eau potable, loin de là. La consommation d'eau potable pour l'ensemble du territoire desservi par la Ville de Montréal était de 647.3 millions de mètres cubes pour l'année 1995³⁶. La moyenne annuelle du débit du St-Laurent à la hauteur de Ville Lasalle, pour les années comprises entre 1955 et 1990, est de 8 550 mètres cubes à la seconde³⁷. Avec un tel débit, le prélèvement d'eau annuel total de la Ville de Montréal est atteint après seulement 21 heures!

LE COÛT DE L'EAU

Il est difficile d'établir le coût de l'eau montréalaise, entre autres parce qu'en plus des deux services opérationnels de la Ville en charge de la gestion de l'eau (Service du génie) et de ses infrastructures (Service des travaux publics), plusieurs autres services municipaux sont actuellement impliqués dans les opérations concernant l'eau.

La Ville a fait étudier le prix de l'eau par la firme internationale de consultants Coopers Lybrand au printemps 1996. *La Presse* a tenté d'obtenir l'étude en invoquant la loi d'accès à l'information, mais elle s'est butée au refus de l'administration Bourque³⁸. L'étude n'a pas été déposée à l'automne 1996 à la Commission municipale du Québec, l'organisme qui fixe le prix auquel la Ville de Montréal doit

³⁵ "Sécheresse: l'arrosage est interdit dans une vingtaine de municipalités", *Journal de Montréal*, 16 juin 1988.

³⁶ Livre vert "La gestion de l'eau à Montréal", Ville de Montréal, décembre 1996.

³⁷ "Sommaire chronologique de l'écoulement, Québec, jusqu'en 1990", Environnement Canada, 1992.

³⁸ NOËL, André, "La Ville crée un "Fonds de l'eau"", *La Presse*, 3 décembre 1996.

vendre son eau aux municipalités de l'île de Montréal. Cela nous laisse croire que selon Coopers Lybrand le prix de l'eau n'avait pas à être majoré.

Le coût de l'eau à Montréal a été estimé par divers organismes. Il oscille généralement entre 0.19 \$ et 0.23 \$ le mètre cube. Comme on peut le constater au tableau suivant, l'eau montréalaise est moitié moins chère que la moyenne canadienne. Elle est même meilleur marché que dans la plupart des pays industrialisés.

Le prix de l'eau dans le monde
En dollars constants de 1996 par 1000 litres³⁹

Montréal	0.21
Canada	0.43
États-Unis	0.50
Irlande	0.65
Royaume-Uni	0.79
Suède	0.93
Pays-Bas	0.98
France	1.02
Finlande	1.06
Italie	1.11
Belgique	1.15
Allemagne	1.58
Australie	1.75

Le coût de production et de distribution indiqué au tableau précédent ne tient pas compte des coûts de drainage et d'assainissement des eaux usées. La Ville de Montréal possède son propre réseau de drainage, qui rejoint deux intercepteurs de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), lesquels dirigent les eaux usées vers l'usine d'épuration située dans le quartier Rivière-des-Prairies. Les coûts

³⁹

"La valeur de l'eau", Environnement Canada (Bulletin), septembre 1992.
MILLETTE, Robert, "Mémoire sur la gestion de l'eau à Montréal", op. cit.

rattachés à la gestion des eaux usées comprennent les frais assumés directement par Montréal (40 millions \$) et la quote-part de la CUM (43 millions \$), pour un total de 83 millions de dollars pour l'année 1995⁴⁰.

Ce volet des services d'eau est maintenant tarifé pour les grandes entreprises depuis janvier 1997. La CUM impose en effet une tarification pour les eaux usées pour une cinquantaine de compagnies sur son territoire. Les entreprises qui rejettent plus de 200 000 mètres cubes d'eau par année doivent rembourser seulement 25% du coût réel de traitement. Ce coût sera haussé progressivement pour atteindre 100% en 2001⁴¹.

LES RECETTES

Avant 1977, la taxe d'eau et de service était imposée à chaque logement et à chaque local commercial sur la base de la valeur locative. À compter de 1977, la taxe a été imposée sur un rôle d'évaluation gelé, mais la Ville devait tout de même continuer à faire le recensement de tous les logements. En 1983, la Ville opte pour une taxe fixe de 60\$ par logement, alors que dans le secteur non résidentiel, la taxe demeure basée sur la valeur locative. En 1987, la Ville de Montréal a aboli la taxe d'eau dans le secteur résidentiel.

Depuis, la taxe d'eau et de services n'est imposée qu'aux locaux industriels et commerciaux (places d'affaires). Cette taxe est toujours basée sur la valeur locative. Quelques 3 000 compteurs d'eau ont été installés dans les entreprises grandes consommatrices d'eau. Le prix de vente du mètre cube d'eau est de 0,22 \$ et ces entreprises ont droit à une consommation gratuite équivalente au montant fixe de la taxe d'eau qu'elles paient. Toute consommation excédentaire est facturée au montant de 0,22 \$ le mètre cube.

⁴⁰ "La gestion de l'eau à Montréal", Ville de Montréal, décembre 1996.

⁴¹ BEAUVAIS, André, "L'industrie devra payer pour faire traiter ses eaux usées", Le journal de Montréal, 11 décembre 1996.

La Ville de Montréal fournit l'eau potable à certaines villes voisines et en a tiré des revenus de 24,4 millions \$ en 1995⁴². Parmi ces municipalités, cinq possèdent leur propre réseau de distribution. Montréal leur vend l'eau en vrac, au prix de 0.14\$ le mètre cube⁴³ (voir annexe 1).

Les revenus de la Ville de Montréal pour son service de l'eau potable en 1995 se chiffrent comme suit⁴⁴.

Compteurs (grandes entreprises)	1,5 millions \$
Places d'affaires (entreprises)	91,7 millions \$
Gouvernements et leurs entreprises	4,0 millions \$
<u>Vente d'eau aux villes voisines</u>	<u>24,4 millions \$</u>
TOTAL	121,6 millions \$

⁴² "Gestion des eaux à Montréal: État de la situation et options de partenariat", Service du génie, 22 mai 1996.

⁴³ Commission municipale du Québec, CMQ-52921 (5564-95) Gaétan Cousineau, notaire membre/ Pierre Delisle ing. Vice-président, 23 octobre 1995.

⁴⁴ Livre vert, "La gestion de l'eau à Montréal", Ville de Montréal, décembre 1996.

Le tableau suivant présente les coûts de production et de distribution de l'eau potable sur la base d'une méthode de coûts établie par la Commission municipale du Québec.

Coûts de production et de distribution à Montréal

Années 1994 et 1995 (en millions de dollars)⁴⁵

	1994	1995
Dépenses de fonctionnement	65.4	60.5
Dépense de la dette	57.3	57.3
Coût du financement temporaire	0.0	0.3
TOTAL	122.7	118.1

La Ville de Montréal enregistre un léger profit de 3,5 millions de dollars avec son service de production et de distribution de l'eau potable puisqu'elle génère des revenus de 121,6 millions \$ alors que les coûts de production et de distribution sont évalués à 118,1 millions \$. Étrangement, la Ville songe à se départir de cette activité rentable qu'elle décrit comme étant coûteuse.

En effet, dans la page de présentation du livre vert de la Ville de Montréal, Pierre-Yves Melançon, membre du comité exécutif et responsable de la gestion de l'eau, parle des **"sommées énormes qu'exige le traitement de l'eau"**. Pour l'année 1995, les coûts de production et de distribution de l'eau ne représentaient pourtant que 6,2% du budget global de la Ville⁴⁶. Le budget d'opération des usines de filtration pour la production de l'eau seulement (excluant la distribution) est de 26

⁴⁵ "Le partenariat privé-public dans la gestion des eaux à Montréal", op. cit. et "La gestion de l'eau à Montréal", Ville de Montréal, décembre 1996.

⁴⁶ 118,1 millions \$ sur un budget total de 1,9 milliards de dollars.

millions \$ pour l'année 1997⁴⁷. On ne peut honnêtement parler de "sommes énormes".

Noushig Eloyan, présidente du comité exécutif de la Ville, a lourdement insisté lors de la présentation du livre vert sur le fait que seulement 20% des contribuables de Montréal, soit les entreprises et les commerces, paient directement pour les services d'eau⁴⁸. Or, rien n'est plus faux, car la taxe d'eau et de service est versée au fond général de la Ville tout comme les autres recettes de l'ensemble des activités de la Ville. Si la taxe d'eau et des services portait un autre nom, toute l'argumentation autour de "l'équité" s'écroulerait. D'ailleurs, le service d'eau de la Ville ne touche que 59,4% des recettes de la taxe d'eau et services⁴⁹. L'autre partie (40,6%) est affectée à la protection contre l'incendie⁵⁰. Les contribuables de la Ville contribuent au fond général par les taxes foncières et autres taxes qu'ils paient au même titre que les gens d'affaires. L'administration de la Ville de Montréal biaise donc le débat en affirmant dans son livre vert sur la gestion de l'eau vouloir instaurer le principe de l'utilisateur-payeur pour des raisons "d'équité" envers les gens d'affaires qui sont les seuls à payer pour le service d'eau.

Le secteur privé pourrait difficilement offrir une eau moins chère aux citoyens de Montréal, car le prix de l'eau augmente de façon quasi systématique chaque fois qu'il y a privatisation de ce service partout dans le monde et l'eau montréalaise, rappelons-le, est une des moins chères au monde. Le ministère des Affaires municipales du Québec a même admis dans un document prônant la privatisation de l'eau au Québec qu'une eau privée serait "inévitavelmente" plus chère⁵¹.

L'augmentation inévitable du prix de l'eau suite à l'arrivée du secteur privé est due à un certain nombre de suppléments à payer pour les citoyens :

⁴⁷ Michel Gagné, directeur des usines de filtration de Montréal, allocution du 24 janvier 1997, lors de la journée de formation de la Coalition pour un débat public sur l'eau à l'UQAM.

⁴⁸ BISSON, Bruno, "La Ville s'engage dans la voie de la tarification de l'eau potable", La Presse, 24 décembre 1996.

⁴⁹ 91,7 millions \$ ont été affectés au service de l'eau potable, sur les 154 millions \$ de recettes pour la taxe d'eau et de service en 1995,

⁵⁰ "Le partenariat privé-public dans la gestion des eaux à Montréal", op. cit.

⁵¹ "Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eau", op. cit.

❑ **RACHAT DU RÉSEAU:** Le réseau d'eau montréalais est la propriété de tous les contribuables qui l'ont dûment payé avec leurs taxes. Dans l'éventualité d'un rachat du réseau par le secteur privé, les citoyens devraient le payer de nouveau via une tarification plus élevée. Rappelons que l'usine de filtration Charles J. Des Baillets à elle seule nous a coûté environ un milliard de dollars⁵².

❑ **TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES EMPRUNTS PLUS ÉLEVÉS:** Comme le souligne Jean-Robert Sansfaçon, rédacteur en chef adjoint au Devoir, **“jamais on ne nous fera croire qu'une entreprise privée (...) peut emprunter autant et aussi facilement que les pouvoirs publics, ni à de meilleurs taux”**⁵³. Dans un document produit par la Ville de Montréal et portant sur le “partenariat” la Ville reconnaît que **“le financement des entreprises privées est souvent moins avantageux que le financement obtenu par la Ville”**⁵⁴.

❑ **MARGE DE PROFIT:** Ce facteur est très important car les marges sont très élevées dans le secteur privé de l'eau. À titre d'exemple, la marge bénéficiaire nette après impôts en Grande-Bretagne est d'au moins 23%⁵⁵. Rappelons qu'il n'existe aucune marge de profit lorsque le réseau est opéré par la Ville.

❑ **COMPTEURS D'EAU:** Lors des privatisations de réseaux d'aqueducs, le principe du consommateur-payeur est imposé avec force. Il y a généralement installation de compteurs avec les coûts qui y sont reliés: l'achat des compteurs, leur installation et enfin leur gestion annuelle. Selon un document de l'Université de Sherbrooke, **“la généralisation de l'installation de compteurs en milieu résidentiel est très onéreuse”**⁵⁶.

⁵² SANFAÇON, Jean-Robert, “L'eau changée en dollars”, Le Devoir, 12 octobre 1996.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ **“Partenaires de Montréal, le processus d'analyse”**, Division de la planification et de la recherche, Service des finances et du contrôle, décembre 1995.

⁵⁵ LAUZON, Léo-Paul, PATENAUDE, François, POIRIER, Martin, **“La privatisation de l'eau à Montréal première partie: les expériences dans le monde”**, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, octobre 1996.

⁵⁶ FAURE, Philippe, **“La gestion de l'eau à Montréal”**, op. cit.

❑ **TPS ET TVQ:** Si l'eau devient un bien facturable, l'imposition des taxes de vente (TPS et TVQ) s'appliquera à cette dernière.

Le secteur privé devra très probablement tarifier l'utilisation de l'eau pour percevoir une rémunération. Une des plus importantes conséquences de la tarification sera un transfert fiscal des commerces et industries vers les individus. Il faut se demander comment la Ville procédera pour diminuer, comme elle le promet, le fardeau fiscal des propriétaires montréalais suite à une privatisation de l'eau. Il est loin d'être certain que le compte de taxe foncière diminuera d'un montant équivalant à la hausse de la facture d'eau.

Parmi "les incidences à prévoir" indiquées dans livre vert sur la gestion de l'eau à Montréal, on souligne que **"dans l'hypothèse d'un transfert de gestion à un partenaire privé, la Ville devient elle-même un client et sera facturée pour le service reçu"**. Si le principe de l'utilisateur-payeur est adopté, la Ville devra payer pour chacune des gouttes d'eau qu'elle utilise. Avec des installations et activités telles que le service des incendies, le Biodôme, le Jardin Botanique, le nettoyage des rues, l'entretien des parcs et l'arrosage des bacs à fleurs de la Ville, et considérant qu'une eau privée est "inévitavelmente" plus chère, la facture d'eau de la Ville pourrait rapidement devenir salée. À tel point que les charges fiscales des citoyens pourraient augmenter significativement.

Advenant le cas d'une baisse de taxes foncières suite à la privatisation de l'eau, il faudra que les locataires se dotent de mécanismes pour veiller à ce que les propriétaires baissent les loyers d'autant. Cela toucherait beaucoup de monde, car 75% des montréalais sont locataires. Une chose est certaine toutefois : la compagnie privée facturera aux locataires leur consommation d'eau peu importe à qui profite une diminution de taxes foncières. Comme le soulignent Robert J. Hamel et Alain Sterck de l'INRS-Urbanisation, **"somme toute, même avec une baisse de leur compte de taxes, les contribuables débourseront davantage"**⁵⁷.

⁵⁷

HAMEL, Pierre J, STERCK, Alain, "Les sociétés d'économie mixte: pour le meilleur ou pour le pire?" Groupe de recherche sur les infrastructures et les équipements urbains (GRIEU), INRS-Urbanisation, 6 février 1996.

CONCLUSION

Avec un coût de l'eau parmi les plus bas au monde, on comprend mal pourquoi la Ville de Montréal invoque l'argument d'une diminution importante des charges fiscales, qui serait en réalité un important transfert fiscal des secteurs commercial et industriel vers le secteur résidentiel, pour convaincre les citoyens des bienfaits de la privatisation de l'eau. D'autant plus que la Ville de Montréal réalise un léger surplus dans ses opérations de production et de distribution de l'eau. De plus, l'eau montréalaise est d'excellente qualité et les citoyens n'en ont jamais manqué. Il n'est pas certain que la qualité du service d'eau serait la même sous gestion privée, sans compter qu'une eau privée serait inévitablement plus chère. Il n'y a donc aucun argument sérieux militant en faveur d'une privatisation de l'eau pour les citoyens montréalais.

L'ÉTAT DU RÉSEAU MONTRÉALAIS

ÉTAT DES USINES DE FILTRATION

Montréal possède les deux plus grosses usines de filtration d'eau du Canada. **"L'usine Charles-J. Des Baillets a été mise en service en 1978 et a fait l'objet d'un certain nombre d'améliorations depuis. Aucun investissement majeur de réhabilitation n'est requis pour l'immédiat"**⁵⁸. La stabilisation de la demande en eau potable à Montréal et les travaux réalisés à l'usine Charles-J. Des Baillets font en sorte que l'on envisage, à l'usine Atwater terminée en 1918, la rénovation d'une seule des trois galeries et ce par mesure de prévention. De plus, il ne faudrait pas oublier comme l'a souligné le rédacteur en chef adjoint au Devoir, Jean-Robert Sanfaçon **"que l'usine Charles J. Des Baillets, qui nous a coûté un milliard, est toute récente et capable d'accepter le double de l'actuel débit"**⁵⁹.

ÉTAT DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Une étude sur l'état du réseau d'aqueduc initiée par le Service des travaux publics en 1995, devait être rendue publique à l'automne 1996. Les résultats de cette étude se font toujours attendre, par contre la Ville indique dans son livre vert sur la gestion de l'eau à Montréal que depuis le début des travaux 72% du réseau a été analysé et 360 fuites d'eau ont été repérées. Ce niveau serait comparable à celui observé un peu partout dans le monde pour des villes de taille comparable.

Au sujet des travaux à effectuer sur le réseau d'aqueduc montréalais, le maire Bourque a annoncé

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ SANFAÇON, Jean-Robert, "L'eau changée en dollars", Le Devoir, 12 octobre 1996.

en octobre 1996 que⁶⁰ :

- ☐ la Ville est en train de compléter les études sur l'état des infrastructures.
- ☐ la Ville entamera d'autres études sur le coût de la remise en état des infrastructures et qu'elle mènera ce dossier en concertation avec le ministre des Affaires municipales.

Dans le livre vert de la Ville de Montréal divulgué en décembre 1996, on peut lire à la section "L'état du réseau" qu'en général, **"l'approvisionnement et le traitement de l'eau potable, l'état des usines, des réservoirs et des stations de pompage sont jugés satisfaisants. De la même manière, l'état du réseau d'aqueduc et du réseau de drainage est, dans l'ensemble, bon"**. Plus loin, on confirme que **"diverses études internes et externes nous permettent de constater que les conduites principales ne sont pas aussi détériorées que le laissaient présager les prévisions antérieures"**.

PRIVATISER N'EST PAS RÉNOVER

La Ville de Montréal n'a jamais cessé d'investir dans son réseau d'aqueduc pour l'améliorer. À titre d'exemple la Ville nous indique dans son livre vert qu'en 1995, 150 000 \$ ont été investis dans un programme d'inspection et de réparation des chambres et des vannes des conduites principales du réseau de distribution. Pour 1996, toujours selon le livre vert, cette somme était de 750 000\$.

La Ville de Montréal peut très bien rénover et entretenir son réseau sans qu'il soit pour autant question de privatiser ce dernier. Le tout est d'abord une question de volonté politique. L'exemple de la Ville de Laval est probant. Le journal *La Presse* soulignait à propos de Laval que **"51% de l'eau potable est perdue à cause des fuites dans le réseau de distribution"** en 1978. Deux ans plus

⁶⁰

Allocution de Monsieur Pierre Bourque, Maire de Montréal. Rencontre de presse sur le partenariat et texte du communiqué de presse d'une conférence de presse tenue le 25 octobre 1996.

tard, Laval réduisait ses pertes à environ 40% ⁶¹. En 1996, il n'y a plus que 15% à 18% de fuites, grâce à un programme de prévention des fuites très poussé⁶² qui a été mis en place et est géré par la municipalité.

La privatisation et la rénovation du réseau d'aqueduc sont deux choses complètement différentes. Le besoin de réfection du réseau est utilisé et amplifié par le secteur privé et malheureusement par certains politiciens comme prétexte pour s'emparer du contrôle de l'eau. Le manque d'entretien du réseau d'aqueduc inquiétait bien des gens longtemps avant que des sociétés ne s'intéressent à privatiser ce joyau collectif. A titre d'exemple, le Syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal avait dénoncé en 1985 le manque d'investissements par l'administration municipale dans la réfection du réseau d'aqueduc. La Ville, disait-il **"a coupé tous les programmes d'entretien, diminué les inventaires de matériel et consacré ses budgets au tape-à-l'oeil urbain plutôt qu'aux services d'infrastructures"**⁶³.

DES MOTS ET DES CHIFFRES

Au cours des derniers mois, de nombreuses entreprises privées ont démontré leur intérêt pour le réseau d'aqueduc montréalais. Dans leur quête pour s'approprier ce bien, l'argument massue avancé par ces sociétés était que les travaux de réfections du réseau risquaient d'être très coûteux.

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, il était difficile d'établir le coût exact de ces travaux vu l'ignorance relative qui régnait concernant l'état exact du réseau de distribution d'eau. Cette situation a donné lieu à une surenchère de chiffres et d'affirmations qu'il était difficile de réfuter.

⁶¹ BERNARD, Florian, "Laval perd la moitié de son eau à cause des fuites", La Presse, 25 novembre 1980.

⁶² Entretien téléphonique avec monsieur Leclerc du service d'environnement de la Ville de Laval.

⁶³ LAMON, Georges "Les cols bleus accusent: des millions de litres d'eau fuient à Montréal", La Presse, 13 septembre 1985.

Le maire Bourque, par exemple, déclarait pendant sa campagne électorale qu'il n'en coûterait que 25 millions de dollars pour réparer les fuites d'eau de l'aqueduc, alors que ces mêmes fuites coûtaient 23 millions de dollars par année aux contribuables. Bourque reprochait alors à son rival d'avoir été négligeant en investissant aussi peu dans les infrastructures⁶⁴.

À l'évidence, le candidat Bourque ne savait pas de quoi il parlait, mais il n'était pas le seul. Un article de *La Presse* datant de février 1996, nous informe que **“la Générale des eaux évalue le coût des travaux de rénovations à un milliard de dollars pour les 10 prochaines années”**⁶⁵. Il est difficile de se retrouver parmi ces évaluations qui diffèrent considérablement.

ÉVALUATION DES INVESTISSEMENTS REQUIS SELON LA VILLE

Nous avons eu droit à toutes sortes d'évaluations à propos des investissements nécessaires de la part de la Ville, les unes contredisant les autres, mais elles fournissent tout de même l'ordre de grandeur le plus précis et le plus crédible qui soit disponible⁶⁶.

□ En 1991, le Plan d'investissement du Service des travaux publics “Horizon 2000” évaluait les besoins pour la réhabilitation et la modernisation des installations de production et de distribution de l'eau potable à près de 410 millions répartis sur une période de 10 ans. Pour le drainage, les besoins de réfection étaient de près de 520 millions de dollars pour la même période. Les besoins totaux étaient estimés à quelque 900 millions de dollars.

□ En mai 1994, le service des travaux publics a fixé dans “Horizon 2003” le coût des investissements pour dix ans à 450 millions de dollars, dont 251 millions au niveau du réseau

⁶⁴ PÉPIN, André “Bourque dénonce le gouffre des paramunicipales”, *La Presse*, 12 octobre 1994.

⁶⁵ LABERGE, Yvon, NOËL, André, “La Générale des eaux propose une société mixte à Montréal”, *La Presse*, 25 février 1996.

⁶⁶ Toutes les informations de cette partie sont tirées du document “Le partenariat privé-public dans la gestion des eaux à Montréal”, op. cit.

de production et de distribution de l'eau potable. Cette réduction de près de 500 millions de dollars est due en grande partie à la stabilisation de la demande en eau potable à compter de 1992.

❑ En 1995, l'équipe de la gestion de l'eau du Service de génie de la Ville de Montréal a procédé à une réévaluation complète des investissements requis pour les dix prochaines années. Cette analyse fixe le coût des besoins à 155 millions de dollars. Cette somme ne tient pas compte des projets en cours réalisés dans le cadre du programme tripartite (fédéral-provincial-municipal) sur les infrastructures (PTRIU). Cette évaluation ne tient pas compte également des sommes requises pour la réhabilitation du réseau secondaire d'adduction et de drainage d'eau, pour lequel il n'existe pas de diagnostic complet.

❑ Étant donné les écarts marqués entre les évaluations de 1991 et celles de 1995, la Ville de Montréal a voulu faire le point. Elle a confié à un consultant externe la mise à jour des besoins d'investissements en infrastructures reliés à la production et la distribution de l'eau potable ainsi qu'au réseau de drainage des eaux usées. L'analyse estime que les besoins d'investissements seraient de l'ordre de 305 millions de dollars. Ce montant comprend certains projets devant être réalisés dans plus d'une dizaine d'années. Dans le cas des conduites secondaires (aqueduc et égout), l'estimation fixe les besoins à 100 millions de dollars.

❑ Il semble de plus en plus évident que les dépenses requises en immobilisation pour les dix prochaines années se situeraient entre 155 millions \$ et 305 millions \$. Dans son livre vert, l'évaluation de la Ville est plus basse encore, puisqu'on parle de 157 à 207 millions de dollars pour les dix prochaines années. Il faut souligner toutefois que seule l'auscultation systématique du réseau permettra de faire des prévisions plus justes en fonction des besoins réels en investissements. Dans ce but, la Ville de Montréal a octroyé un contrat en septembre 1996 au Centre national de recherche scientifique (CNRS) et à l'Institut national de recherche scientifique (INRS), en collaboration avec le Centre d'expertise et de recherche

en infrastructures urbaines (CÉRIU)⁶⁷. En plus d'ausculter le réseau, ce projet déterminera les priorités d'intervention et permettra d'évaluer plus justement les investissements requis.

CONCLUSION

L'avalanche de chiffres contradictoires avancés par le secteur privé en ce qui concerne les coûts de réfection du réseau d'aqueduc n'a servi qu'à créer un climat de confusion parmi la population, tout en discréditant les services municipaux. En agissant ainsi, ces compagnies n'ont fait que mousser leur candidature et inquiéter la population, plutôt qu'éclairer le débat.

La Ville de Montréal a commandé une étude permettant de mieux évaluer l'état du réseau d'aqueduc. Une autre suivra pour déterminer le coût de la remise en état des infrastructures. Cela contribuera à dissiper le brouillard qui entoure les coûts réels requis. Mais ces études entreprises par la Ville et le ministère des Affaires municipales (qui se sont tous deux montrés favorables à la privatisation de l'eau), seront également fort utiles aux compagnies privées qui veulent connaître les coûts des travaux avant de soumissionner. Cela fait d'ailleurs partie du processus de privatisation clairement énoncé dans un document du ministère des Affaires municipales **“avant de procéder à la privatisation de leurs services d'eaux, les municipalités devront au préalable avoir diagnostiqué l'état de leurs réseaux d'aqueduc et d'égouts (...) le secteur privé ne sera intéressé à venir gérer les services d'eaux d'une municipalité que s'il a une connaissance raisonnable de ses infrastructures”**⁶⁸. Cependant, avec la publication du livre vert de la Ville de Montréal, l'argument majeur justifiant l'entrée en scène du secteur privé n'existe plus, puisque la Ville admet que “les conduites principales ne sont pas aussi détériorées que le laissaient présager les prévisions antérieures” bref, l'argument des investissements massifs requis dans le réseau ne tient plus.

Pour l'heure, tout laisse croire que les sommes requises pour les travaux de réfections de l'aqueduc

⁶⁷ Livre vert, “La gestion de l'eau à Montréal”, po. cit.

⁶⁸ “Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eaux”, op. cit.

montréalais pourront aisément être assumées par la Ville qui peut emprunter davantage et à meilleur taux qu'une compagnie privée. La capacité d'emprunt de la Ville est excellente, le taux d'endettement per capita de la métropole étant l'un des plus bas au Québec sinon au Canada avec 1 700 \$ par personne, selon Pierre J. Hamel de l'INRS-Urbanisation ⁶⁹.

⁶⁹

LABERGE, Yvon, NOËL, André, "Privatisation en eau trouble", La Presse, 24 février 1996.

POURQUOI VOULOIR PRIVATISER L'EAU?

L'eau potable représente un secteur très lucratif pour les compagnies privées puisqu'elle "est nécessaire à la vie de tous les jours et que les compagnies qui détiennent des aqueducs sont en situation de monopole. (...) L'eau sera un des principaux marchés du XXI^e siècle. Presque aussi juteux que l'informatique ou les télécommunications"⁷⁰.

Le *nouvel Observateur* rapporte dans ses pages que la Banque mondiale a indiqué dans une étude récente qu'il faudrait investir 600 milliards de dollars au cours des dix prochaines années pour fournir de l'eau potable aux populations du tiers-monde et pour assainir les eaux usées des grandes villes des pays développés⁷¹. L'eau est devenue une des priorités de la planète. Faut-il y voir un lien avec le fait que Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise des Eaux, soit l'un des sept conseillers du nouveau patron de la Banque Mondiale?

L'enjeu de la privatisation de l'eau à Montréal et au Québec étant de taille, des pressions et tractations s'exercent à tous les échelons, comme le confirmait le 5 mars dernier le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, lors de l'ouverture de la commission parlementaire sur l'avant-projet de loi sur la création des SEM: "Des pressions s'exercent dans tout le Québec pour partager la gestion de l'eau avec l'entreprise privée."

Il a le mérite de s'inquiéter en affirmant qu' "il faut faire attention. Des centaines de millions de dollars sont en jeu. C'est un service vital". Cela n'a toutefois pas empêché son ministère de

⁷⁰ PHILIPPON, Thierry, "Histoires d'eaux", Le nouvel Observateur, du 20 au 26 juin 1996.

⁷¹ Ibid.

produire un document prônant la privatisation de l'eau au Québec, avant même qu'il y ait eut un débat public sur la question ⁷².

De tels messages expliquent sans doute pourquoi les candidats en lice pour la privatisation de l'eau à Montréal ne semblent pas du tout inquiets pour leur avenir en cette sombre période économique. Le nouveau PDG de SNC-Lavalin, Jacques Lamarre, a affirmé lors d'une conférence de presse tenue le 8 mai 1996 qu'il espère être en mesure de réaliser d'ici cinq ans son objectif de faire passer le chiffre d'affaires de l'entreprise de un à deux milliards de dollars. Les secteurs d'activités dans lesquels SNC-Lavalin pourrait prendre de l'expansion sont, entre autres, l'implantation de systèmes de gestion et la privatisation. Les affaires de SNC-Lavalin se portent très bien. Pourtant dans le document du ministère des Affaires municipales prônant la privatisation de l'eau, on nous dit que **"les firmes de génie conseil et de construction québécoises vivent présentement des temps difficiles"**⁷³.

Lors de sa conférence de presse du 8 mai, M. Lamarre a estimé qu'au Canada comme ailleurs dans le monde **"les gouvernements vont privatiser de plus en plus de services et nous en sortirons tous gagnants"**.

Il est intéressant de noter la belle parenté d'idée entre le ministère des Affaires municipales et SNC-Lavalin, et entre le ministre et les dirigeants de l'entreprise. Monsieur Jacques Lamarre affirme : **"qui sait si, avec la mise en place d'une industrie nouvelle des services municipaux, on ne pourrait pas éventuellement exporter notre savoir-faire en la matière"**⁷⁴, tandis que le ministère des Affaires municipales avance dans son document en faveur de la privatisation que **"l'implication des firmes de génie conseil et de construction québécoises en regard de la privatisation des services d'eau au Québec pourrait assurer la création d'une expertise locale dans la gestion des services d'eaux et éventuellement permettre son exportation à l'étranger"**.

⁷² "Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eaux", op. cit.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ LAPRADE, Yvon, "Avec SNC-Lavalin, Montréal deviendrait... Montréal Inc.", Le journal de Montréal, 13 mai 1996.

L'industrie de la gestion de l'eau est une industrie oligopolistique dans laquelle les cas de faillite sont rares⁷⁵ et pour laquelle il y aura toujours une demande. Une privatisation au profit de la firme SNC-Lavalin contribuerait sans nul doute à en faire une gagnante, mais à quel prix pour la collectivité?

UN LOBBY PUISSANT

Le puissant et influent lobby qui convoite l'eau montréalaise et québécoise voit les pièces du puzzle se mettre en place une à une pour que la privatisation de l'eau se réalise.

- ❑ La Ville vient de créer un "Fonds de l'eau" au début de décembre 1996, une nouvelle structure pour gérer l'eau potable et les eaux usées de Montréal. L'opposition y voit une façon de préparer le terrain à l'intention de l'entreprise privée⁷⁶.
- ❑ Des études sur l'ampleur et le coût des travaux de réfection de l'aqueduc montréalais ont été réalisées, conformément aux démarches prescrites par le ministère des Affaires municipales pour privatiser les services de l'eau.
- ❑ La Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) prône la création d'une agence nationale de l'eau. Un des premiers mandats de l'Agence nationale de l'eau serait de faire la revue des types de partenariat possibles avec le secteur privé dans le domaine de la gestion des eaux⁷⁷.

⁷⁵ Seulement deux faillites ont été recensées (une compagnie anglaise et une compagnie américaine). Information tirée de: FAURE, Philippe, "La gestion de l'eau à Montréal", op. cit.

⁷⁶ LÉVESQUE, Kathleen, "La Ville projette de créer un Fonds de gestion de l'eau", Le Devoir, 3 décembre 1996.

⁷⁷ "Réflexion stratégique sur la gestion de l'eau au Québec", op. cit.

LA POSITION DE LA VILLE MONTRÉAL

Dans un document datant de décembre 1995, intitulé *Partenaires de Montréal : le processus d'analyse*, la Ville définit un cadre de référence pour baliser le processus décisionnel qui devra s'appliquer lorsqu'elle envisagera de s'associer avec un partenaire car **"le partenariat ne va pas sans risque"**⁷⁸. On ajoute que **"toutes les exigences légales qui conditionnent les appels de propositions devront être respectées lorsque viendra le temps de solliciter des partenaires extérieurs"**. La Ville n'a même pas respecté ses propres règles puisque :

- ☐ Le Devoir révèle que **"Bourque et les membres du comité exécutif ont demandé au service juridique de la Ville un avis quant à la possibilité de contourner l'obligation de procéder par appels d'offres"**⁷⁹.
- ☐ L'article du Devoir poursuit en disant qu'au moins **"deux entreprises, SNC-Lavalin et Tecsalt, ont confirmé vouloir prendre en main la gestion de l'eau à Montréal à la condition que la municipalité accorde le contrat de gré à gré"**⁸⁰.
- ☐ La Ville a accordé à la firme de consultants Coopers & Lybrand/Laliberté, Lanctôt trois contrats d'études sur le prix de revient de la gestion de l'eau potable et des eaux usées de gré à gré, passant ainsi outre à la politique d'adjudication de contrats⁸¹. Le sommaire décisionnel du Service des finances et du contrôle du 6 décembre 1995 rapporte que **"compte tenu de la valeur de ce contrat, la procédure d'appel d'offres sur invitation s'applique. Nous avons plutôt procédé par une négociation de gré à gré. En effet, considérant l'expertise américaine de cette firme pour des dossiers similaires, l'expérience et la qualité de ses**

⁷⁸ "Partenaires de Montréal, Le processus d'analyse", op. cit.

⁷⁹ CLOUTIER, Mario, LÉVESQUE, Kathleen, "Montréal devra respecter les lois, dit Trudel", Le Devoir, 23 octobre 1996.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ LÉVESQUE, Kathleen, "La Ville a commandé des études sans appels d'offres", Le Devoir, 18 décembre 1996.

services dans des dossiers à caractère réglementé ainsi que les délais d'exécution du présent mandat, nous avons jugé qu'il était plus économique et efficace de déroger à la procédure habituelle d'attribution de contrat"⁸². Il faut noter que les résultats de cette étude n'ont jamais été rendus publics.

Récemment, la création du "Fonds de l'eau" a mis la puce à l'oreille de plusieurs personnes qui voient dans cette initiative la volonté du maire Bourque de franchir un pas de plus vers la privatisation. Or, selon l'article 32.7 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, "**nul ne peut cesser d'exploiter, aliéner ou louer un système d'aqueduc ou d'égout ou en dispenser autrement que par succession, sans obtenir une autorisation du ministre à cette fin**". Si la Ville de Montréal veut vendre son réseau d'aqueduc, elle aura besoin de l'autorisation du ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche. Ce dernier a précisé le 3 décembre dernier que la question fondamentale est de savoir si le public sera mieux servi. Il a également affirmé qu'il était hors de question "**de vendre pour une piastre ce qu'on a payé à même les deniers publics**"⁸³.

Avec son livre vert sur la gestion de l'eau à Montréal, la Ville a réorienté son argumentation vers une gestion éco-efficiente ainsi que vers le principe de l'utilisateur-payeur plutôt que sur le besoin de sommes d'argent colossales pour la réfection du réseau depuis que des études tendent à démontrer que le réseau est en meilleur état que l'on ne croyait ou que l'on voulait bien nous faire croire. Jusqu'ici l'étendue de la vétusté du réseau, de son inefficacité et de son vieillissement était l'argument principal justifiant la privatisation de l'eau.

CONCLUSION

Les messages qui nous parviennent du secteur privé sont clairs. Ces derniers sont très intéressés par les réseaux d'aqueduc montréalais et québécois. Le gouvernement provincial, bien qu'il réplique en appliquant de grands coups de frein à toutes les déclarations farfelues et précipitées du maire

⁸² "Ville de Montréal, sommaire décisionnel", *Service des finances et du contrôle*, Division de la comptabilité, section de l'analyse et des rapports financiers, 6 décembre 1995.

⁸³ CLOUTIER, Mario, LÉVESQUE, Kathleen, "L'administration Bourque placée sous haute surveillance", *Le Devoir*, 4 décembre 1996.

Bourque dans sa course enthousiaste à la privatisation de l'eau, ne se prononcera pas avant le printemps.

Si la base du parti Québécois s'oppose clairement à la privatisation, du côté du gouvernement il semble y avoir un intérêt certain pour la privatisation de l'eau, particulièrement de la part du ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, du ministre d'État à la Métropole, Serge Ménard et du Vice-premier ministre, Bernard Landry, qui avait dit lors du sommet socio-économique du mois d'octobre dernier que les privatisations d'eau dans le monde s'étaient révélées d'heureuses expériences. Enfin, n'oublions pas que le document du ministère des Affaires municipales qui était favorable à la privatisation des réseaux d'aqueducs du Québec était commandé par monsieur Guy Chevrete et que le Premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, qui préside le comité interministériel chargé d'établir une politique de l'eau n'est pas le plus farouche opposant aux privatisations.

À l'Hôtel de Ville de Montréal, le désir de voir l'eau privatisée est manifeste, à tel point que la Ville passe par-dessus les processus de privatisation et les règles qu'elle s'est elle-même fixées. Le "Cadre de référence" de la Ville⁸⁴ n'est-il qu'un écran de fumée, une façade de rigueur pour rassurer la population tandis que les décideurs font ce qu'ils veulent en coulisse, ou est-il là pour être vraiment appliqué?

⁸⁴

"Partenaires de Montréal, Le processus d'analyse", op. cit.

L'ÉTHIQUE

Dans son document portant sur le “partenariat”, la Ville de Montréal reconnaît que la privatisation de services municipaux risque d’entraîner une augmentation des abus de privilèges ainsi que la possibilité qu’un partenaire privilégie ses intérêts au détriment de ceux de la Ville et des citoyens. Qu’en est-il de ces risques une fois que la compagnie privée est en place? L’observation de l’expérience française est très instructive à ce sujet.

Trois grandes sociétés françaises de l’eau (la Générale des Eaux, la Lyonnaise des Eaux et Bouygues) sont en lice pour la privatisation de l’eau à Montréal. Les deux premières sont les leaders mondiaux dans le domaine de l’eau.

SCANDALES ET CORRUPTION, UN PARCOURS IMPRESSIONNANT POUR LES TROIS GÉANTS FRANÇAIS

Loin de relever de la théorie ou d’être de pures constructions de l’esprit, les mises en accusations, les poursuites judiciaires et les condamnations font plutôt partie du quotidien des trois géants français de l’eau. Le tableau qui suit est un relevé des chefs d’accusation retenus contre eux⁸⁵.

⁸⁵

Pour plus d’informations sur la corruption en France et les scandales impliquant les sociétés françaises de l’eau, consulter la première partie de cette étude: LAUZON, Léo-Paul, “La privatisation de l’eau à Montréal, première partie: les expériences dans le monde”, op. cit.

L'INTÉGRITÉ DES TROIS GÉANTS FRANÇAIS DE L'EAU

- ☐ CORRUPTION ACTIVE
- ☐ CONTRIBUTIONS OCCULTES À DES ORGANISATIONS POLITIQUES
- ☐ VENTE D'EAU IMPROPRE À LA CONSOMMATION
- ☐ POTS-DE-VIN
- ☐ COLLUSION ET ENTENTES ILLÉGALES LORS D'APPELS D'OFFRES
- ☐ DÉLITS D'INITIÉS
- ☐ FACTURATION ILLÉGALE D'UNE TAXE SPÉCIALE AUX USAGERS
- ☐ TRAFIC D'INFLUENCE
- ☐ ABUS DE BIENS SOCIAUX
- ☐ FAUX ET USAGE DE FAUX
- ☐ ÉVASION FISCALE

Comme on peut le constater, on est loin d'avoir affaire à des enfants de chœur. Les trois groupes français ont identifié les services publics comme étant un axe de croissance crucial dans les années à venir. Ils déploient beaucoup d'efforts et d'argent à convaincre les autorités de la nécessité de la privatisation: **"cela signifie intervenir dans les questions telles que les normes de qualité de l'eau, le financement des plans d'amélioration de l'environnement, les politiques sociales (...) cela signifie également influencer les politiques financières internationales des institutions telles que la Banque mondiale, ainsi que financer des partis politiques et des hommes politiques à tous les niveaux"**⁸⁶ C'est peut-être ce que le ministère des Affaires municipales du Québec désigne comme **"les pressions de compagnies étrangères désirant entrer dans le marché québécois des services d'eaux"**⁸⁷.

⁸⁶ "Les services publics pour les Européens", Étude du Comité Syndical Européen des Services Publics, op. cit.

⁸⁷ "Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eaux", op. cit.

Au Québec, les trois sociétés étrangères commencent tout juste à s'implanter sérieusement. Elles ont pourtant déjà un cas de fraude à leur actif : la société québécoise Montenay inc, une filiale de la Générale des eaux, a récemment été condamnée à payer une amende de 125 000\$, par la cour du Québec, pour évasion fiscale au cours des années 1994 et 1995⁸⁸.

La logique la plus élémentaire exige de réfléchir sérieusement aux implications et aux risques pour les citoyens et la Ville avant de privatiser le service d'eau potable. Or, l'attitude des partisans du néolibéralisme "mur à mur" débouche plutôt en une obstination dénuée de sens critique exigeant l'entrée en scène des sociétés privées dans les services publics, coûte que coûte. Leur reconnaissance des risques "théoriques" de la corruption, qui semblent trouver leur aboutissement dans la pratique de façon très fréquente dans le cas des sociétés françaises de l'eau, n'arrive même pas à inspirer à nos politiciens une plus grande méfiance envers un système qui génère autant de corruption chez ses dirigeants.

Plutôt que de veiller à installer des mécanismes de surveillance et de contrôle, pourquoi ne pas éliminer le mal à la source en cherchant d'autres avenues à la privatisation? Cela nous éviterait de subir un sort pareil à celui de la France, où malgré une législation qui a des dents et des magistrats qui n'hésitent pas à emprisonner les politiciens et les gens d'affaires véreux, on voit les histoires de corruption foisonner au point qu'on songe à une nationalisation de l'eau potable comme l'a mentionné Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale de France, au journal *Le Monde*⁸⁹

⁸⁸ CLÉMENT, Éric, "Montenay Inc. devra payer 125 000\$ pour fraude fiscale", La Presse, 19 janvier 1996.

⁸⁹ LAUZON, Léo-Paul, PATENAUDE, François, POIRIER, Martin, "La privatisation de l'eau à Montréal, Première partie: les expériences dans le monde", op. cit.

LA PRIVATISATION DE L'EAU AU QUÉBEC

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES PROPOSE DE PRIVATISER

Dans un document datant de février 1996⁹⁰, le Ministère des affaires municipales du Québec propose rien de moins qu'un modèle québécois de privatisation des services d'eaux. La lecture de ce document s'avère très intéressante, ne serait-ce que parce que le Ministère se prononce malgré tout en faveur de la privatisation de l'eau au Québec bien qu'il admette que **"l'entreprise privée, dans un souci de recouvrement de ses investissements, percevra inévitablement des tarifs plus élevés aux consommateurs"**. Le document reconnaît que la facture annuelle des services d'eau potable est beaucoup plus élevée en France et en Angleterre qu'au Québec, malgré une consommation d'eau moitié moins élevée.

Pourquoi alors privatiser, si c'est pour payer plus cher ? D'entrée de jeu, le document nous annonce que le gouvernement a été amené à préciser sa position en regard à la privatisation de l'eau suite à des **"pressions de compagnies étrangères désirant entrer dans le marché québécois des services d'eaux, la récente prise de position de la Ville de Montréal en regard de la privatisation de ses services et la demande d'un consortium de firmes d'ingénierie québécoises voulant obtenir l'exclusivité des services d'eaux du Québec"**

Pour faire plaisir aux firmes étrangères et québécoises, Le Ministère donne son aval à plusieurs

⁹⁰

"Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eaux", op. cit.

politiques du privé malgré que certaines d'entre elles risquent de causer des préjudices aux citoyens. Par exemple, l'installation de compteurs d'eau dans chaque résidence et la tarification selon la consommation sont approuvés bien que **"cette façon de tarifier pourrait aussi être régressive à cause des transferts fiscaux négatifs qu'elle occasionne"**.

On propose aussi d'assouplir les lois sur les appels d'offres et de permettre aux municipalités d'aider financièrement les compagnies à préparer leurs soumissions. On avoue être agacé par l'article 45 du Code du travail qui reconduit intégralement les conventions collectives des employés en cas de cession, car alors **"il serait très difficile pour les entreprises privées de réaliser les gains de productivité attendus (...), gains qui sont surtout obtenus par une réduction des effectifs"**. On règle le problème en disant qu'avant d'entrer dans le processus de la privatisation **"certaines clauses des conventions collectives devront être renégociées (avec ou sans l'aide du gouvernement), surtout concernant le plancher d'emploi, les descriptions de tâches et la flexibilité organisationnelle"**. Le Ministère a bien compris que pour le secteur privé, tout ce qui est considéré comme un **"irritant"** (réglementation, fiscalité, code du travail et conventions collectives) devra être solutionné advenant une privatisation de l'eau potable.

Le Ministère va jusqu'à affirmer que des modifications au cadre législatif pourraient être nécessaires car **"certaines dispositions du Code municipal et de la loi sur les cités et villes ne présentent pas un terrain propice à la privatisation des services d'eaux"**.

MODÈLE QUÉBÉCOIS DE PRIVATISATION

Le ministère des Affaires municipales, propose un modèle qui serait un mélange du système français et du système anglais. Cela n'a rien de bien rassurant quand on connaît les déboires et les scandales accumulés par ces deux systèmes. En France, les mises en accusation pour corruption et fraude se multiplient, alors qu'en Angleterre les actionnaires et dirigeants des compagnies de l'eau se paient des salaires et dividendes exorbitants grâce à l'augmentation du prix de l'eau. Mais qu'importe car, selon le document du ministère, la situation vécue en Angleterre a démontré **"qu'il faut savoir gérer de façon efficace la perception des consommateurs face à l'augmentation inévitable des tarifs"**.

Autrement dit, une bonne campagne de relations publiques visant à “enrober” les enjeux réels de la privatisation pourra venir à bout des réticences des citoyens.

Certains se sont appliqués à gérer la perception des fonctionnaires qui ont préparé le document. Le Ministère a par exemple fait appel aux services d'Andrew Semple, un consultant britannique qui a été un intervenant dans le processus de privatisation de l'eau en Grande-Bretagne. On se doute bien du genre d'informations “objectives” qui ont été transmises aux fonctionnaires. De plus, comme le soutient le maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, **“quelques fonctionnaires provinciaux semblent avoir été bien *briefé* par nos grandes firmes locales”⁹¹**.

Le projet de privatisation de l'eau n'a rien de rassurant : augmentation des tarifs, assouplissement des lois sur les appels d'offres, renégociation des conventions collectives, incitatifs fiscaux aux entreprises privées... On voit tout de suite les réels gagnants d'un tel projet, alors que les citoyens, les employés et les municipalités devront en faire les frais.

⁹¹ CLÉMENT, Éric, “Privatisation : Laval et Québec disent NON”, La Presse, 27 octobre 1996.

LE CAPITALISME ASSISTÉ : LE CAS DE SNC-LAVALIN

LA CRÉATION DE SNC-LAVALIN PAR L'ÉTAT

Dans son document portant sur la privatisation des réseaux d'aqueducs au Québec⁹², le Ministère des Affaires municipales du Québec affirme qu'une des justifications majeures pour privatiser les aqueducs est la nécessité de venir en aide aux firmes d'ingénierie québécoises. Évidemment, le principal intéressé est SNC-Lavalin, la plus grande firme d'ingénierie, et de loin, au Québec. SNC-Lavalin, par le biais de son ancienne filiale Aquatech⁹³, a d'ailleurs été impliqué dans d'épuration et la filtration de l'eau au Québec.

Le commentaire favorable du ministère des Affaires municipales envers les firmes d'ingénierie surprend peu lorsqu'on connaît l'impressionnante feuille de route de SNC-Lavalin au chapitre du lobbying auprès des politiciens et de l'État. Comme nous pourrions le constater dans cette section, cette firme d'ingénierie a toujours vécu grâce à l'État par le biais de contrats gouvernementaux, de subventions, de prêts et de privatisations de sociétés d'État.

⁹² "Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eaux", op. cit.

⁹³ La firme SNC-Lavalin a annoncé le 21 décembre 1996 qu'elle vendait ses parts dans Aquatech à son partenaire SAUR Canada, filiale de Saur-Bouygues. L'entreprise québécoise compte sans doute jouer la carte du nationalisme pour s'approprier les aqueducs aux dépens des firmes étrangères, et préfère ne pas avoir à partager avec la SAUR.

DE LUCRATIFS CONTRATS D'HYDRO-QUÉBEC

Selon Jorge Niosi, professeur de sciences administratives à l'UQAM, c'est l'État québécois, et plus précisément la société d'État Hydro-Québec, qui a créé les firmes d'ingénierie québécoises telles que nous les connaissons maintenant.

“Jusqu'en 1960, Hydro-Québec avait utilisé les services des entreprises canadiennes de génie sans aucune préférence provinciale. (...) Avec l'arrivée des libéraux et le slogan *Maîtres chez nous*, ce furent les firmes de génie-conseil de la province qui obtinrent les principaux contrats. (...) Entre 1960 et 1990, Hydro-Québec a versé plus d'un milliard aux entreprises de génie de la province. (...) Le Québec est alors devenu la principale province canadienne exportant des services de génie et Montréal, la capitale canadienne de l'ingénierie. Les trois premières sociétés canadiennes dans cette industrie de 1972 à 1992 étaient SNC, Lavalin et Monenco.”⁹⁴

Les contrats préférentiels d'Hydro-Québec aux firmes d'ingénierie leur a donné un statut international qu'elles n'auraient probablement pas développé sans cet appui :

“Pour résumer, on peut dire que, entre 1960 et 1990, le rôle d'Hydro-Québec a été très important dans le développement de l'ingénierie québécoise. La part du Canada dans les marchés internationaux des services de génie-conseil est passée de 3% en 1978 à 16% en 1988.”⁹⁵

⁹⁴ NIOSI, Jorge, "Transfert de technologie et apprentissage dans le génie-conseil", Hydro-Québec; autres temps autres défis, 1995. Monsieur Niosi est professeur au département des sciences administratives à l'UQAM.

⁹⁵ Ibid.

Ces propos rejoignent ceux de monsieur Pierre Fournier, premier vice-président (études financières) chez Lévesque Beaubien Geoffrion⁹⁶ :

“À l'heure actuelle, grâce à une politique d'achat préférentielle, plus de 80% des contrats de l'Hydro-Québec vont à des entreprises situées au Québec, particulièrement dans les secteurs de la construction, du matériel électrique et du génie-conseil. (...) Dans le secteur de l'ingénierie, par exemple, si des entreprises comme Lavalin, ABBDL-Tecsult et SNC ont réussi à se diversifier et à s'implanter sur le marché mondial, c'est en grande partie à cause du "coup de pouce" de l'Hydro.”

Évidemment, ce coup de pouce d'Hydro-Québec n'a pas été sans occasionner des coûts additionnels pour la société d'État. En ne faisant affaires qu'avec quelques fournisseurs de services pour des contrats de plus d'un milliard de dollars, Hydro-Québec a vraisemblablement assumé un manque à gagner de plusieurs millions de dollars.

Pour SNC-Lavalin, l'aide d'Hydro-Québec ne s'est pas limitée à l'octroi du statut de fournisseur privilégié. La société d'État lui a également cédé en 1996, en pleine commission Doyon, un barrage hydroélectrique⁹⁷. On se rappellera que la commission Doyon enquêtait à ce moment sur les transactions douteuses entre Hydro-Québec et les producteurs privés d'électricité. Le barrage de St-Alban, au Québec, est d'une puissance de 8.2 mégawatts a été vendu pour aussi peu que 400 000 \$. Voilà qu'on démantèle carrément notre principal instrument économique collectif au profit d'intérêts privés.

⁹⁶ Texte tiré de "La contribution des sociétés d'État au développement économique du Québec", 1987. Pierre Fournier était alors professeur au département de sociologie à l'UQAM.

⁹⁷ Noël, André, "Hydro cède un barrage à SNC-Lavalin", La Presse, 8 juin 1996.

LES ARSENAUX CANADIENS

SNC-Lavalin a évidemment profité de la manne des privatisations qui a eu lieu au cours des années 1980. C'est en 1986 que la société d'État *Les Arsenaux Canadiens* lui fut cédée par le gouvernement du Canada pour la somme de 87.5 millions de dollars. Cette société est l'unique fournisseur du ministère de la Défense nationale, et il n'existe aucun autre fabricant de munitions au Canada. De plus, les fournisseurs étrangers désirant pénétrer le marché canadien sont "encouragés" par le ministère de la Défense à traiter avec la filiale de SNC-Lavalin. L'ancienne société d'État est donc particulièrement à l'abri de la concurrence.

Le prix de vente initial était de 87.5 millions de dollars. SNC-Lavalin a toutefois eu l'audace de poursuivre le gouvernement fédéral suite à la vente. Selon l'entreprise, la baisse des commandes du gouvernement suite aux compressions à la Défense leur aurait porté préjudice. Pourtant, SNC-Lavalin affirmait dans sa notice annuelle de 1992 que ces baisses des achats du ministère de la Défense ont peu d'impact sur la rentabilité des Arsenaux canadiens, puisque les coûts fixes sont récupérés sur le prix chargé au ministère peu importe le volume d'activité. En 1994, le gouvernement a accepté dans un règlement hors-cours de verser une compensation de 29.0 millions de dollars à SNC-Lavalin.

VALEUR ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

Le tableau ci-dessous présente le prix de vente réel compte tenu du remboursement subséquent de 29.0 millions de dollars, de même que la valeur marchande estimative de l'entreprise au moment de la vente.

Prix de vente et valeur réelle des Arsenaux
Canadiens lors de la privatisation à SNC Inc. en 1986
(Montants en millions de dollars)

PRIX PAYÉ PAR SNC	
Prix de vente	87.5
<u>Moins : Montant accordé subséquemment à SNC par le gouvernement fédéral</u>	<u>29.0</u>
Prix de vente ajusté	58.5
VALEUR MARCHANDE DE L'ENTREPRISE	
Valeur marchande estimative ⁹⁸	89.0
<u>Moins : prix de vente ajusté</u>	<u>58.5</u>
Plus-value réalisée à l'achat des Arsenaux Canadiens par SNC	30.5
 Valeur comptable des Arsenaux Canadiens au 31 mars 1985	 52.9

SNC-Lavalin a donc obtenu, pour 58.5 millions de dollars, une société d'État qui en valait environ 89.0 millions, réalisant de ce fait un gain économique d'au moins 30.5 millions de dollars. On peut affirmer que le délestage de cette société par le gouvernement fédéral a donné un sérieux coup de pouce à la firme d'ingénierie. Remarquons que le prix de vente ajusté de 58.5 millions de dollars se rapproche beaucoup plus de la valeur comptable de l'entreprise (52.9 millions) que de sa valeur marchande (89.0 millions).

ANALYSE COMPARATIVE DE RENTABILITÉ

On ne pouvait qualifier l'ex-société d'État *Les Arsenaux Canadiens* de canard boiteux. Comme le montre le tableau suivant, la société a réalisé, au cours des cinq années précédant la vente, des bénéfices moyens presque deux fois plus élevés que SNC-Lavalin (7.0 \$ millions versus

⁹⁸ Valeur actuelle, selon un taux de 10%, des bénéfices futurs estimés à l'aide du bénéfice moyen des années 1983 à 1985 inclusivement.

3.8 \$ millions). En 1985, Les Arsenaux Canadiens avaient un avoir net supérieur à SNC-Lavalin (52.9 \$ millions versus 46.9 \$ millions) et un actif total tout aussi important (126.4 \$ millions versus 142.6 \$ millions).

Données financières comparatives
SNC Inc. et les Arsenaux Canadiens
(Montants en millions de dollars)

	1981	1982	1983	1984	1985	Moyenne
<i>Bénéfice avant éléments extraordinaires</i>						
SNC Inc.	5.3	2.3	5.5	3.7	2.1	3.8
Arsenaux Canadiens	3.0	5.3	6.9	8.5	11.3	7.0
<i>Avoir des actionnaires</i>						
SNC Inc.	27.7	28.8	32.1	38.1	46.9	34.7
Arsenaux Canadiens	3.9	34.3	38.2	43.9	52.9	34.6
<i>Actif total</i>						
SNC Inc.	130.8	116.1	110.3	114.7	142.6	122.9
Arsenaux Canadiens	42.1	93.4	83.5	88.9	126.4	86.9

Pour la vente de munitions, le groupe SNC est totalement dépendant du gouvernement canadien, puisque moins de 10% de ses ventes sont effectuées à l'extérieur du Canada, et que la quasi-totalité de la production restante, soit environ 90% des ventes, est achetée par le ministère de la Défense nationale. Quelle est la logique pour l'État de privatiser à rabais une machine à sous, dont il est de loin le principal acheteur? Sans l'État, la compagnie Les Arsenaux Canadiens n'existerait pas.

BÉNÉFICE SECTORIEL DE SNC-LAVALIN

Le bénéfice sectoriel du tableau suivant a été recueilli tel quel à la note sur l'information sectorielle

aux états financiers du Groupe SNC. Il ne tient pas compte des frais du siège social, des impôts sur le revenu, des frais d'intérêts et des intérêts minoritaires, qui peuvent difficilement être répartis entre les deux activités sans recourir à des bases hautement subjectives.

Groupe SNC Inc.											
Bénéfice sectoriel pour l'ingénierie et la fabrication ⁹⁹											
(en millions de dollars)											
ANNÉE	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	TOTAL
Ingénierie	9.8	(2.4)	(5.6)	13.3	17.6	8.1	10.5	29.1	31.2	19.1	130.7
Fabrication	10.1	19.4	1.1	35.5	36.4	19.6	11.2	4.2	17.3	19.9	174.7
TOTAL	19.9	17.0	(4.5)	48.8	54	27.1	21.7	33.3	48.5	39	305.4
Fabrication (pourcentage)	51%	114%	----	73%	67%	71%	52%	13%	36%	51%	57%

Le bénéfice sectoriel pour la fabrication inclut les résultats de Sécuriplex, une entreprise oeuvrant dans les systèmes de sécurité pour la Défense, en plus des résultats des Arsenaux Canadiens. Toutefois, comme les ventes de systèmes de sécurité ne représentent que 4.9% des ventes du secteur de la fabrication pour la période étudiée, nous croyons que l'impact de Sécuriplex sur le bénéfice sectoriel est négligeable. Le bénéfice sectoriel de la fabrication pour 1986 n'inclut les résultats de Les Arsenaux Canadiens que pour les huit derniers mois de l'année.

Au cours des dix dernières années, SNC-Lavalin a tiré de la fabrication de munitions plus de 57% de ses bénéfices totaux. Pour les cinq années qui ont suivi l'achat des Arsenaux Canadiens, c'est 76% des bénéfices globaux de la firme qui proviennent de la fabrication de munitions. Cela démontre bien

⁹⁹ Groupe SNC Inc, rapports annuels 1986 à 1995

l'importance pour SNC-Lavalin des revenus provenant de la fabrication de munitions.

CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

Comme le montre le tableau suivant, SNC-Lavalin est fortement dépendant des contrats gouvernementaux pour assurer sa rentabilité. En 1993, dernière année où les données étaient disponibles dans la notice annuelle de la compagnie, la valeur des contrats gouvernementaux représentait 46% de la valeur totale des contrats auquel SNC-Lavalin participe. C'est grâce à Hydro-Québec, à l'ACDI et au projet Hibernia, notamment, si SNC-Lavalin a pu maintenir des ventes respectables.

Valeur totale des projets auxquels SNC-Lavalin participe¹⁰⁰

(en millions de dollars, année 1993)

Secteur d'activités	Valeur des projets	Valeur, en pourcentage du total
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Hydro-Québec	7 870	17.8%
Autres - Québec	980	2.2%
TOTAL	8 850	20.0%
AUTRES GOUVERNEMENTS - CANADA		
ACDI	3 435	7.8%
Hibernia	5 200	11.7%
Autres - Canada	2 827	6.6%
TOTAL	11 462	26.1%

SECTEUR PRIVÉ ET EXPORTATION

¹⁰⁰ Groupe SNC, notice annuelle 1993

Secteur privé	9 228	20.8%
Exportation	14 643	33.1%
TOTAL	23 871	53.9%

ENSEMBLE DES PROJETS	44 183	100.0%
-----------------------------	---------------	---------------

Soulignons que pour les ventes à l'exportation, SNC-Lavalin profite de la contribution en espèces sonnantes et trébuchantes de la Société d'Expansion des Exportations (SEE). Sans cette société d'État, plusieurs projets de SNC-Lavalin en Asie, en Afrique et en Amérique latine n'auraient jamais vu le jour ou auraient été plus risqués et moins rentables.

Quant aux ventes au secteur privé, l'État est également intensément présent, comme dans le cas des alumineries du Québec. En 1993, SNC-Lavalin participait à des contrats d'une valeur de 3.9 milliards de dollars pour des alumineries québécoises. Ces dernières profitent à plein des tarifs préférentiels fort avantageux qu'Hydro-Québec pratique à leur endroit. Bien des alumineries sont établies au Québec en raison de ces tarifs, qui constituent une aide directe de l'État québécois.

La firme d'ingénierie dépend donc à plusieurs niveaux des subventions et contrats du gouvernement.

LE RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS DU QUÉBEC

Grâce au Régime d'épargne-actions du Québec, SNC-Lavalin a pu mettre la main sur 71.5 millions de dollars d'épargne publique, lors d'une émission d'actions effectuée le 22 mai 1986. Cette émission d'actions était déductible à 50%, occasionnant de ce fait un coût fiscal de 8.9 millions de dollars pour la collectivité québécoise. Précisons que ce manque à gagner collectif a exactement le même impact sur le déficit du gouvernement qu'une subvention directe.

C'est justement à l'aide de cette émission d'actions RÉAQ que SNC-Lavalin a pu procéder, en mai 1986, à l'acquisition de la société d'État *Les Arsenaux Canadiens*. La collectivité québécoise a donc défrayé la somme de 8.9 \$ millions pour que SNC bénéficie de la privatisation à rabais d'une société

d'État. Nous sommes en quelque sorte conviés à financer à même nos deniers la dilapidation de nos sociétés d'État.

UNE FISCALITÉ COMPLAISANTE

Le RÉAQ n'est pas le seul avantage fiscal dont SNC-Lavalin a profité. Au cours des dix dernières années, le taux d'imposition de l'entreprise a été plutôt faible, comme le montre le tableau suivant. En dix ans, le taux moyen d'imposition effectif n'a été que de 20%, alors que des bénéfices avant impôts de 220.5 millions de dollars ont été réalisés.

Taux d'imposition effectif de SNC-Lavalin						
Années 1985 à 1994, en millions de dollars						
	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>	<u>1990</u>	
Bénéfice avant impôts	15.4	10.8	(31.6)	41.5	36.5	
Impôt exigible	1.0	(4.0)	0.8	0.5	5.1	
Taux d'imposition effectif	6.4%	-37.4%	-2.6%	1.2%	13.9%	
	<u>1991</u>	<u>1992</u>	<u>1993</u>	<u>1994</u>	<u>1995</u>	<u>TOTAL</u>
Bénéfice avant impôts	9.3	15.1	28.3	46.3	48.9	220.5
Impôt exigible	0.8	1.8	8.5	15.2	14.2	43.9
Taux d'imposition effectif	8.6%	11.7%	30.1%	32.9%	29.1%	20.0%

Ces avantages fiscaux dont a bénéficié SNC-Lavalin sont particulièrement frappant pour l'année 1987. Malgré un bénéfice avant impôts de 10.8 millions de dollars, la firme a bénéficié d'un

remboursement du fisc de 4.0 millions en reportant pour 8.6 millions de dollars d'impôts sur le revenu. Sans ce report d'impôts, SNC-Lavalin aurait payé 4.6 millions de dollars en impôts, soit un taux raisonnable de 42.6%. En 1995, les impôts reportés au bilan de l'entreprise étaient de 34.7 millions de dollars.

L'UTILISATION DES PARADIS FISCAUX

Fait intéressant, SNC-Lavalin possède une filiale en propriété exclusive dans les Bermudes, The Equinox Indemnity Co. Ltd. (ci-après "Equinox"). Cette entreprise d'assurance offre aux ingénieurs de SNC-Lavalin un programme d'assurance responsabilité civile professionnelle. Évidemment, SNC-Lavalin a choisi ce pays pour y incorporer sa filiale Equinox parce que les bénéfices des entreprises, et plus particulièrement les primes d'assurances, n'y sont pas imposables¹⁰¹. Les Bermudes ont également des dispositions fiscales et une absence de réglementation qui en font un des plus importants centres d'assurances en occident. Equinox a tout intérêt à charger le gros prix pour les services assurentiels fournis aux ingénieurs de SNC-Lavalin, afin de transférer à l'abris du fisc canadien et québécois le maximum de bénéfices.

SNC-Lavalin a également une filiale à Trinité et Tobago, un petit pays des Antilles. Les entreprises établies là-bas bénéficient de plusieurs avantages dont, entre autres, la possibilité de se prévaloir d'un congé de 5 ans pour l'impôt sur le revenu et d'utiliser des zones franches pour être exemptées de taxes et d'impôts. De plus, les entreprises considérées "non-résidentes" ne paient aucun impôt sur les bénéfices d'activités réalisées à l'extérieur de Trinité et Tobago. Autrement dit, si SNC-Lavalin décroche un contrat au Vénézuéla et réalise ce contrat avec sa filiale de Trinité et Tobago, l'entreprise n'a aucun impôt à payer sur les bénéfices réalisés.

Finalement, la firme possède une société de holding aux Pays-Bas, la SNC Holdings Netherlands B.V. Les holdings bénéficient aux Pays-Bas d'un avantage incommensurable : les gains en capitaux

¹⁰¹

"International Tax Summaries", Coopers & Lybrand, 1996.

réalisés à la vente d'actions détenues par le holding ne sont pas imposables. SNC-Lavalin peut donc opérer pendant plusieurs années une filiale en Allemagne ou en France et détenue par le holding, puis se départir de cette filiale sans rien payer sur la plus-value réalisée.

Il est désolant de constater que SNC-Lavalin, qui profite à plein des ressources de la collectivité, ne perd pas une occasion de se défilier de ses obligations lorsque vient le temps d'agir en bon citoyen corporatif.

ACQUISITION DE LAVALIN

Lors de l'achat de certains actifs de l'entreprise faillie Lavalin en 1991, SNC a reçu un prêt de 25 millions de dollars de la Société de Développement Industriel du Québec (SDI) et de 5 millions de dollars de la Société d'Expansion des Exportations (SEE). Les deux sociétés d'État ont également souscrit pour des actions subalternes de SNC-Lavalin pour un montant de 3.6 millions de dollars. Du coût d'acquisition de 67.1 millions de dollars, la SEE et la SDI ont donc financé un montant de 36.5 millions, soit 54.4% du montant de la transaction.

Pourtant, l'avantage de cette fusion pour la collectivité est loin d'être évident, puisque maintenant SNC-Lavalin se retrouve seul en tête, limitant sérieusement la concurrence dans l'industrie de l'ingénierie au Québec. Les gouvernements, qui sont les plus importants clients de SNC-Lavalin, sont les premiers à payer plus cher en raison de cette fusion. La firme d'ingénierie Lavalin, un des fleurons de Québec Inc, a fait faillite en 1991 malgré l'abondance d'aide gouvernementale de toute sorte. À ce moment, le supposé dogme de la supériorité intrinsèque du privé sur le public en a pris un coup.

Comme le montre le tableau de la page suivante, les profits de SNC-Lavalin ont littéralement explosé depuis la fusion :

Alors que le groupe SNC a réalisé des bénéfices moyens de 4.1 millions de dollars pour les années 1986 à 1990 avec deux années de pertes, la firme d'ingénierie a constamment amélioré sa rentabilité et a réalisé en moyenne 17.7 millions de dollars de bénéfice net depuis sa fusion avec Lavalin. La firme d'ingénierie a donc profité de l'élimination de son principal concurrent, avec le financement public de la SEE et de la SDI.

Bénéfice net de SNC-Lavalin			
Années 1986 à 1995, en millions de dollars			
Année	Bénéfice net	Année	Bénéfice net
1986	8.7	1991 (fusion)	4.2
1987	(4.3)	1992	9.3
1988	(32.9)	1993	16.2
1989	26.2	1994	27.3
1990	22.9	1995	31.3

LES NOMBREUX INTÉRÊTS DE SNC-LAVALIN

La recommandation récente du ministère des Affaires municipales d'octroyer les aqueducs aux firmes d'ingénierie n'est que l'aboutissement des actions de lobbying engagées par SNC-Lavalin depuis des années auprès des gouvernements.

Si, comme le prétendent ses dirigeants, SNC-Lavalin a été lésé par le gouvernement avec l'achat des Arsenaux Canadiens, leur ardeur à s'approprier des biens publics devrait être refroidie. Pourtant, SNC-Lavalin continue de voir grand, comme le démontre une déclaration récente de leur porte-

parole, Mme Suzanne Lalande : “**Tout ce qui s’appelle privatisation nous intéresse**”¹⁰².

Comme le montre le tableau suivant, la firme d’ingénierie est effectivement intéressée par tout ce qui concerne la privatisation des services municipaux. SNC-Lavalin surveille également ce qui se prépare comme privatisations au fédéral et au provincial, notamment pour les infrastructures.

Synthèse des intérêts de SNC-Lavalin pour les privatisations

<i>Services municipaux</i>	<i>Autres intérêts de SNC pour les services publics</i>
Gestion des immeubles	Hydro-électricité
Construction et entretien des immeubles	Voie maritime du Saint-Laurent
Eau potable	Autoroutes, routes, tunnels
Voirie et déneigement	
Laboratoire d’essai des matériaux	
Gestion des déchets	
Assainissement des eaux usées	
Transport en commun	

SNC-Lavalin revendique haut et fort sa part du gâteau, et n’hésite pas dans certains cas à se placer en conflit d’intérêt apparent. Guy St-Pierre déclarait en février 1994 que son entreprise s’intéressait aux privatisations, et plus particulièrement aux autoroutes québécoises¹⁰³. Curieusement, la firme

¹⁰² MYLES, Brian, “L’eau et les immeubles intéressent aussi SNC-Lavalin”, *Le Devoir*, 14 mars 1996.

¹⁰³ “Guy St-Pierre : la maison s’intéresse aux privatisations”, *Journal de Montréal*, 21 février 1994.

d'ingénierie avait obtenu, le mois précédent, le mandat de réaliser une étude pour le ministère des Transports du Québec sur la possibilité de financer les infrastructures routières avec le secteur privé. L'étude de SNC-Lavalin, rendue publique en décembre 1994, propose rien de moins que de rétablir le péage sur les autoroutes et de confier le tout au secteur privé¹⁰⁴. Quelle objectivité!

DES ENTREPRISES QUI VIVENT DU DÉMANTÈLEMENT DE L'ÉTAT

Le tableau suivant présente les nombreux domaines d'activités dans lesquels sont présents les trois géants français de l'eau et l'entreprise québécoise SNC-Lavalin :

Domaine d'activité	CGE	Lyonnaise	Bouygue	SNC
Eau potable et eaux usées	✓	✓	✓	✓
Collecte des déchets	✓	✓	✓	✓
Énergie	✓	✓	✓	✓
Communications	✓	✓	✓	
Travaux publics	✓	✓	✓	✓
Routes et infrastructures	✓	✓	✓	✓
Soins de santé	✓	✓		
Gestion des prisons		✓		
Gestion et entretien des parcs	✓	✓		
Transport en commun	✓			✓
Stationnement urbain	✓			✓
Gestion des immeubles			✓	✓
Construction et entretien des immeubles			✓	
Meunerie et produits surgelés			✓	
Fabrication d'armements				✓

¹⁰⁴

"Une étude de SNC-Lavalin recommande de réintroduire le péage sur les autoroutes", Les Affaires, 31 décembre 1994.

Étonnant, n'est-ce pas, de voir des firmes privées évoluer dans des domaines aussi variés et peu reliés que la collecte des déchets, la gestion des prisons et la fabrication d'armements? À voir les trois compagnies françaises et SNC-Lavalin développer des intérêts dans autant d'activités disparates, on finit par croire que les gens du secteur privé ont toutes les compétences.

Cette situation n'empêche pas les défenseurs du secteur privé de vanter la supposée spécialisation des firmes privées à toutes les occasions, comme en fait foi cet extrait d'une opinion publiée par le groupe CIRANO¹⁰⁵ :

“Un second avantage qu’offre l’impartition est celui de la spécialisation. Le simple bon sens suggère qu’une administration municipale ne peut “être bonne en tout”. Pourquoi devrait-on s’attendre d’un gouvernement municipal et des administrateurs municipaux qu’ils puissent gérer directement et efficacement le traitement de l’eau et la collecte des ordures, l’aménagement des parcs et la gestion des systèmes d’information, le zonage et l’entretien des édifices, etc?”

S'il y a des coûts à oeuvrer dans plusieurs domaines disparates, comme le prétendent les auteurs du groupe CIRANO, ces coûts devraient être les mêmes pour le secteur privé que pour les municipalités. Or, il est clair que les grand groupes offrant des services aux municipalités se sont diversifiés à outrance. C'est que les compagnies comme la Lyonnaise des Eaux, Bouygues, la Générale des Eaux et SNC-Lavalin ont compris qu'il est fort coûteux d'acquérir des compétences techniques. Le moyen

¹⁰⁵ BOYER, Marcel, PATRY, Michel, “L'impartition de l'eau : les enjeux”, La Presse (Opinion), 11 décembre 1996.

le plus simple et le plus rentable de réaliser des profits rapides reste de mettre en place une organisation de lobbying bien huilée pour ensuite quémander activement des contrats gouvernementaux au prix le plus élevé et s'approprier des biens publics par le biais de privatisations, d'impartitions et de supposés "partenariats".

Les divers champs d'activités occupés par ces quatre compagnies ont tous un point en commun : il s'agit d'activités étroitement liées au secteur public. Nous retrouvons dans cette liste, par exemple, d'anciennes sociétés d'État (Les Arsenaux Canadiens), des services municipaux, des compagnies de travaux publics, et plusieurs activités où l'État est encore très présent.

La réelle expertise de ces quatre compagnies, c'est de profiter du démantèlement de l'État en s'accaparant des biens publics. À ce jeu, les compagnies françaises sont passées maîtres, comme en témoignent les nombreuses mises en accusation pour corruption et pots-de-vin. Quant à SNC-Lavalin, l'entreprise s'est taillée une place de choix auprès du maire Bourque et au sein du "comité des sages". Guy St-Pierre faisait partie de ce comité composé d'une vingtaine d'hommes d'affaires, qui a conseillé au maire Bourque de privatiser un grand nombre de services publics. On ne peut s'empêcher, en revoyant la liste impressionnante des services municipaux qui intéressent la firme, de s'offusquer du manque flagrant d'éthique et du conflit d'intérêt évident dont a fait preuve monsieur St-Pierre.

Comme le montre le tableau suivant, de nombreux postes chez SNC-Lavalin et à la Générale des eaux ont été octroyés à d'ex-politiciens. Il est évident que ces nominations prestigieuses ne sont pas sans fournir une armée de lobbyistes des plus efficaces capable d'influencer les coulisses du pouvoir et les politiques gouvernementales.

NOM	POSTES, FONCTION PUBLIQUE	POSTE ACTUEL
-----	---------------------------	--------------

SNC-Lavalin

Guy Saint-Pierre	ministre de l'Éducation, ministre de l'Industrie et du Commerce (gouvernement du Québec)	président du conseil d'administration
Pierre-Marc Johnson	Premier ministre du Québec	membre du conseil d'administration
Paul M. Tellier	greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet du gouvernement du Canada	membre du conseil d'administration
Yvon Lamarre	directeur du comité exécutif de la ville de Montréal sous Jean Drapeau	conseiller principal
Jean Doré	maire de Montréal	consultant pour SNC-Lavalin

Il ne faudrait pas oublier que deux ex-ministres péquistes, Clément Richard et Yves Bérubé, ont déjà occupé des postes de vice-présidents chez Lavalin.

Compagnie générale des eaux

Yves Séguin	ministre du revenu (gouvernement du Québec)	consultant pour la Générale
-------------	---	-----------------------------

L'associé canadien de la Générale des eaux pour s'approprier l'aqueduc montréalais n'est nul que Power Corporation.

Power Corporation

Gilles Loiselle	ministre des Finances (gouvernement du Canada)	Conseiller pour les affaires internationales
John Rae	coordonateur de la dernière campagne du parti libéral du Canada (frère de Bob Rae, ex Premier ministre de l'Ontario)	Vice-président exécutif du bureau du comité exécutif

Paul Desmarais de Power Corporation dispose probablement du plus important réseau d'influence au Canada. France Chrétien, la fille du premier ministre, est mariée avec son fils André. Brian Mulroney, ancien Premier ministre du Canada était un avocat de Power. Daniel Johnson, ancien Premier ministre du Québec et chef de l'opposition et Paul Martin, ministre des Finances à Ottawa sont aussi d'anciens employés de Power Corporation. Même Robert Parizeau, le frère de l'ex Premier Ministre du Québec, siège au conseil d'administration de Power depuis 1985.

L'INTÉRÊT DES PRIVATISATIONS

Pourquoi le secteur privé en général, et SNC-Lavalin en particulier, démontrent tant d'intérêt pour les privatisations de sociétés d'État et l'impartition de services?

Tout d'abord, les sociétés d'État sont trop souvent vendues à rabais, pour toutes sortes de facteurs, et les services sous-traités sont accordés à des prix trop élevés. Les sociétés françaises, par exemple, ne se gênent pas pour agir illégalement lors des appels publics d'offres, et faire ainsi grimper artificiellement les prix pour les gouvernements : les nombreux cas de collusion et d'ententes illégales en témoignent. Au Canada, les privatisations se font le plus souvent de gré à gré, sans appels d'offres. Bien entendu, les entreprises privées font également du lobbying auprès des gouvernements pour obtenir des conditions de vente avantageuses.

Mentionnons également que plusieurs activités privatisées sont des monopoles naturels, que n'importe quel gestionnaire peut rentabiliser en ajustant les prix chargés à une clientèle captive et en réduisant la qualité du service, et qui ne représentent aucun risque pour leur propriétaire. Les profits répétés de plusieurs sociétés privatisées ne sont pas le gage d'une expertise et d'une saine gestion, loin de là.

SNC-LAVALIN : UNE ANALYSE DE RENTABILITÉ

SNC-LAVALIN, UNE ENTREPRISE EN TRÈS BONNE SITUATION FINANCIÈRE

Le ministère des Affaires municipales du Québec, prétend que les firmes d'ingénierie du Québec ont besoin de soutien de l'État pour se lancer sur les marchés internationaux. Pourtant, à la lumière des données financières extraites des rapports annuels de SNC-Lavalin, et présentées au tableau suivant, on se doit de conclure que l'ingénierie se porte bien au Québec. Qu'on analyse l'évolution des ventes, de la marge bénéficiaire ou du carnet de commandes, on voit bien que les deux dernières années ont été les meilleures, et de loin, pour la firme SNC-Lavalin.

Données financières de SNC-Lavalin pour l'ingénierie-construction Année 1991 à 1995, en millions de dollars

	1991*	1992	1993	1994	1995
Ventes	384,8	547,9	597,4	795,1	865,9
Marge bénéficiaire brute	78,8	147,1	153	165,9	168,6
Carnet de commandes	450,7	1 048.4	1 271.1	1 708.6	1 624.9

* Les données financières pour 1991 n'incluent les résultats de Lavalin qu'à compter du mois d'août.

Depuis 1992, les ventes pour l'ingénierie-construction ont connu une hausse impressionnante de 58%, soit 16.5% d'augmentation annuelle, atteignant le chiffre record de 865.9 millions de dollars pour 1995. La marge bénéficiaire brute a également connu une croissance soutenue durant cette même période, passant de 147.1 millions de dollars en 1992 à 168.6 millions en 1995. Les carnets de commandes sont également bien garnis, ayant progressé de 63% en deux ans seulement¹⁰⁶, de 1992 à 1994. En 1995, SNC-Lavalin était déjà assuré d'un montant de contrats équivalent au double de ses ventes annuelles.

L'étude du bénéfice net et du rendement sur l'avoir des actionnaires nous donne également une idée de la rentabilité des opérations d'ingénierie-construction, même si cette donnée comptable comprend également les résultats du secteur de la fabrication de munitions. Au cours des cinq dernières années, le bénéfice net a connu une hausse spectaculaire de 645%, soit une progression annuelle de 65%. Les efforts de restructuration et de rationalisation engagés à la suite de la fusion entre SNC et Lavalin et la récession qui a débuté en 1990 n'ont pas empêché la firme d'ingénierie de réaliser de profits répétés et sans cesse croissants. Le rendement de l'avoir des actionnaires après impôts est passé de 3.7% en 1991 à 13.7% en 1995, un taux à contenter n'importe quel actionnaire.

**SNC-Lavalin - Bénéfice net et rendement
de l'avoir des actionnaires**

	1991	1992	1993	1994	1995
Bénéfice net	4,2	9,3	16,2	27,3	31,3
Rendement net de l'avoir des actionnaires	3.7%	5.7%	8.9%	13.2%	13.7%

Au moment où 800 000 Québécois vivent de l'aide sociale et de l'assurance-chômage, peut-on vraiment nous faire croire que des firmes comme SNC-Lavalin ont besoin de l'aide de l'État? Veut-

¹⁰⁶ En 1994 et 1995, les données incluent les coentreprises, alors qu'elles sont exclues pour 1991, 1992 et 1993. Toutefois, comme SNC-Lavalin n'a pas jugé bon de redresser ses données comparatives, nous croyons que l'impact de cette présentation comptable est mineur.

on vraiment en soutirer davantage des plus nécessiteux, par le biais de factures d'eau salées, pour remettre le pécule à ces firmes fort rentables?

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les actionnaires ne sont pas les seuls à profiter de l'ingénierie et de ses profits : les hauts dirigeants touchent aussi leur part du gâteau. Comme le montre le tableau suivant, la rémunération de monsieur Guy St-Pierre a connu une hausse prodigieuse de 123% entre 1992 et 1995, soit une augmentation annuelle de 30.6%, malgré une légère baisse en 1995. Monsieur St-Pierre pouvait bénéficier en 1994 et 1995 d'une rémunération annuelle de 800 000 \$. La rémunération de Pierre Robitaille (vice-président directeur et chef des finances) a connu une progression non moins spectaculaire : 77% d'augmentation en trois ans, soit un taux annuel de 21%.

Rémunération des deux principaux dirigeants

Années 1992 à 1995, montants en dollars

	Salaire	Boni	Autres	TOTAL
GUY ST-PIERRE				
1995	450 000	330 000	8 362	788 362
1994	427 000	435 000	7 413	869 413
1993	365 000	180 000	8 259	553 259
1992	346 750	0	7 486	354 236
PIERRE ROBITAILLE				
1995	260 000	140 000	8 362	408 362
1994	240 000	175 000	7 277	422 277
1993	235 000	100 000	8 012	343 012
1992	223 250	0	7 239	230 489

Ces rémunérations ne comprennent évidemment pas les généreuses options d'achat d'actions octroyées, de même que les rentes de retraite. À titre d'exemple, voici la valeur latente des options d'achat d'actions à la fin de l'année 1995 pour messieurs St-Pierre et Robitaille:

□ Guy Saint-Pierre : 1 828 750 \$

□ Pierre Robitaille : 731 109 \$

Monsieur St-Pierre, par exemple, a réalisé un million de dollars en profits le 1er septembre 1993, simplement en exerçant ses options d'achat d'actions¹⁰⁷. De septembre 1993 à juin 1995, il a exercé au moins quatre fois de telles options, réalisant des profits de plus de 2 millions de dollars. Pierre Robitaille a quant à lui réalisé en février 1994 un profit de 360 000 \$ en liquidant 50 000 actions levées au prix moyen de 12,30 \$ et immédiatement revendues à 19,50 \$¹⁰⁸. Ces options d'achat d'actions, disponibles pour tous les hauts cadres de SNC-Lavalin, représentent une part importante de leur rémunération.

POURQUOI AIDER SNC-LAVALIN?

Les divers indicateurs économiques et financiers de SNC-Lavalin que nous avons étudiés ne trompent pas : l'entreprise est en excellente position pour se tailler une place sur les marchés internationaux, et n'a nul besoin d'aide de la part des municipalités. À voir les taux de rendement,

¹⁰⁷ "Transactions d'initiés", La Presse, 22 novembre 1993.

¹⁰⁸ "Transactions d'initiés", La Presse, 21 février 1994

l'augmentation des ventes et les généreux salaires versés à la haute direction de l'entreprise, nul doute que toute aide gouvernementale additionnelle ne servirait qu'à engraisser les actionnaires et hauts salariés plutôt que de développer le secteur de l'ingénierie au Québec. Cela deviendrait vraiment indécent.

N'oublions pas que SNC-Lavalin a déjà une bonne expérience et de nombreux contacts dans l'industrie de l'eau potable et du traitement des eaux usées grâce à sa filiale Aquatech. Si l'entreprise est malgré tout incapable de se frotter aux gros joueurs sur le marché international, il ne faudrait surtout pas conclure qu'une aide massive de l'État changerait la donne.

LES VISÉES DE GAZ MÉTROPOLITAIN

LES SIMILITUDES AVEC LE CAS DE SNC-LAVALIN

Comme SNC-Lavalin, l'entreprise de distribution de gaz naturel Gaz Métropolitain a des visées sur les réseaux d'aqueducs québécois. L'entreprise a d'ailleurs présenté au sommet socio-économique tenu en octobre 1996 un projet de privatisation des réseaux d'aqueducs et des stations de traitement des eaux usées pour l'ensemble du Québec. Les similitudes ne s'arrêtent pas là : Gaz Métropolitain, comme SNC-Lavalin, bénéficie de nombreuses subventions gouvernementales et fiscales, s'appuie fortement sur le lobbying pour son expansion future, et affiche une rentabilité fort enviable, comme nous pourrions le constater dans cette section. Il est à souligner qu'André Caillé, président de Gaz Métropolitain jusqu'à l'automne 1996, est l'ancien sous-ministre à l'environnement du Québec. C'est lui qui fut l'instigateur du programme d'assainissement des eaux du Québec. Monsieur Caillé doit donc bénéficier de certains contacts privilégiés dans le domaine de l'eau. Il est maintenant à la tête d'Hydro-Québec.

DES INFRASTRUCTURES FORTEMENT SUBVENTIONNÉES

Gaz Métropolitain, comme entreprise de service public, doit investir des sommes importantes dans son réseau de distribution de gaz naturel. Ces investissements sont toutefois fortement subventionnés à même des fonds publics, comme l'indique le tableau suivant :

Gaz Métropolitain - Subvention des immobilisations

Année 1995, en millions de dollars

Immobilisations au coût	2 223.8
Subventions gouvernementales	414.3
Immobilisations nettes	1809.5
Pourcentage des immobilisations subventionnées	18.6%

Au fil des ans, l'État a subventionné Gaz Métropolitain pour un montant de 414.3 millions de dollars. C'est donc dire que pour des investissements totaux de 2.2 milliards de dollars, près de 19% ont en fait été financés par l'État. En 1995, par exemple, la société a consacré 82.0 millions de dollars à des projets d'extension du réseau, dont 35.8 millions de dollars (43.6%) ont été subventionnés directement par le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec.

DES CRÉDITS D'IMPÔTS POUR LE GAZ NATUREL

Les compagnies d'exploration et d'exploitation de gaz naturel on droit au Canada à une pléthore d'avantages fiscaux. Entre autres, les sommes investies dans l'exploration sont passées entièrement en dépense dès la première année, et celles liées au développement sont amorties fiscalement au taux élevé de 30%. Ces amortissements accélérés permettent généralement aux compagnies de reporter tous leurs impôts sur le revenu¹⁰⁹. Les entreprises qui réalisent des pertes fiscales ont même la possibilité de transférer ces pertes à des individus qui achètent des actions accréditives. Évidemment, tous ces avantages fiscaux pour aider l'exploration et l'exploitation des ressources coûtent très cher à l'État.

¹⁰⁹

McKENZIE, Kenneth J, "Refindability and the incentive effects of flowthrough shares", Canadian Tax Journal, Vol. 42, No 4, 1994.

Le tableau suivant présente un estimé des coûts fiscaux, pour le gouvernement fédéral, pour certaines de ces mesures d'aide pour l'année 1992 (données les plus récentes disponibles).

Exemples d'avantages fiscaux consentis aux entreprises d'exploration et d'exploitation des ressources (année 1992, en millions de dollars)¹¹⁰	
Amortissement accéléré des frais d'exploration et d'exploitation	599
Déduction relative aux ressources	241
Actions accréditives (particuliers)	51
TOTAL PARTIEL	891

Ces trois avantages fiscaux ont coûté en 1992 au fisc canadien la somme de 891 millions de dollars. Cela montre bien à quel point les entreprises oeuvrant dans le pétrole et le gaz naturel peuvent être subventionnées par l'État. Évidemment, ces avantages ne comprennent pas les subventions directes, les subventions et avantages fiscaux consentis aux autres fonctions de l'entreprises (formation, recherche et développement, etc.) ni les avantages consentis par les gouvernements provinciaux ou locaux.

Gaz Métropolitain, qui achète son gaz naturel principalement de ces entreprises, bénéficie indirectement de cette manne étatique. Comme ces aides gouvernementales massives accroissent l'offre de gaz naturel, Gaz Métropolitain peut profiter de prix avantageux. Il est utile de mentionner que le principal concurrent de Gaz Métropolitain, la société d'État Hydro-Québec, ne reçoit aucune subvention gouvernementale de quelque nature que ce soit, bien au contraire. C'est plutôt elle qui aide intensément l'État québécois à plus d'un titre

¹¹⁰ "Dépenses fiscales", Ministère des finances - Canada, 1995.

LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTROPOLITAIN

Gaz Métropolitain opère sous le couvert d'une société en commandite pour distribuer le gaz naturel. Cette forme d'organisation n'est qu'une autre manière de bénéficier de largesses du fisc. C'est Marcel Dutil, président de Canam Manac, qui avait exigé une telle forme d'organisation à l'époque où sa compagnie détenait une part importante dans Gaz Métropolitain. Les sociétés en commandite ne paient aucun impôt sur le revenu et aucune taxe sur le capital : ce sont les sociétaires qui sont imposés sur leur quote-part des bénéfices. Lorsque les détenteurs de parts de Gaz Métropolitain ont des pertes accumulées, comme c'était le cas pour Canam Manac, ces pertes peuvent être utilisées contre les gains de la société en commandite. Canam Manac, et sans aucun doute plusieurs autres sociétaires, a pu sauver plusieurs millions de dollars en impôts en raison de ce type d'organisation.

GAZ MÉTROPOLITAIN PROFITE DU RÉAQ

Gaz Métropolitain, comme SNC-Lavalin, a largement profité du Régime d'épargne-actions du Québec (RÉAQ)¹¹¹. De 1979 à 1985, Gaz Métropolitain a procédé à cinq émissions dans le cadre de ce régime, mettant la main sur 198.9 millions de dollars d'épargne publique (en dollars de juin 1996). Le coût fiscal de ces cinq émissions pour le gouvernement québécois a été de 49.7 millions de dollars.

Le coût de ce régime s'ajoute aux nombreuses autres subventions dont Gaz Métropolitain a bénéficié. Il faudrait également inclure dans ces montants les subventions offertes à toutes les entreprises pour la recherche et développement, la formation de la main-d'oeuvre, la transformation, etc.

Comme SNC-Lavalin, Gaz Métropolitain en demande plus, et veut maintenant s'approprier tous les

¹¹¹ LAUZON, Léo-Paul, "Le régime d'épargne-actions du Québec : une analyse critique", Service aux collectivités - UQAM, 1993.

aqueducs québécois. L'entreprise cherche-t-elle à promouvoir l'intérêt supérieur de la collectivité, ou son intérêt propre, en mettant la main sur ces biens collectifs? Poser la question, c'est y répondre.

RENTABILITÉ DE GAZ MÉTROPOLITAIN

Gaz Métropolitain voudrait mettre la main sur tous les aqueducs du Québec. Pourtant, l'entreprise est loin de nécessiter de tels cadeaux pour afficher une très bonne rentabilité. Au cours des cinq dernières années, la société a réalisé un taux de rendement sur l'avoir des associés variant entre 18.5% et 21.0%. Comme Gaz Métropolitain opère en situation de monopole, les tarifs peuvent être ajustés pour atteindre le rendement visé, qui est décidé à l'avance par la Régie du gaz naturel. Il s'agit donc d'un rendement presque assuré, sans risque.

LE CITOYEN POURRA-T-IL SE PAYER L'EAU DE GAZ MÉTROPOLITAIN ?

L'argument fréquemment avancé pour justifier la privatisation des aqueducs est l'incapacité pour les municipalités d'emprunter pour effectuer les importantes réfections d'infrastructures nécessaires. Le secteur privé pourrait avancer ces sommes advenant une privatisation des aqueducs. Ce qu'on omet soigneusement de dire, c'est que le capital privé n'est pas gratuit, loin de là.

Premièrement, les entreprises empruntent à des taux supérieurs aux taux d'emprunt des municipalités, en raison du risque accru pour les bailleurs de fonds. De plus, une partie des investissements du secteur privé sont financés par des capitaux propres, qui sont bien plus onéreux que l'endettement à long terme. Gaz Métropolitain rémunère ses actionnaires avec des rendements annuels de 18.5% minimum. Bien entendu, ces taux de rendement élevés se reflètent dans les prix chargés aux consommateurs. Les municipalités, elles, n'ont recours qu'à l'endettement pour financer leurs projets, ce qui les rend moins onéreux.

Finalement, nous avons vu que l'État doit continuellement supporter le secteur privé à l'aide de subventions et d'échappatoires fiscales de toutes sortes.

TARIFICATION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES COMPTEURS D'EAU AU QUÉBEC

Le Québec serait l'un des endroits au monde où l'on retrouve le moins de compteurs d'eau dans les résidences. Le phénomène est si peu répandu qu'aucun organisme québécois contacté n'a pu nous fournir de chiffres sur le nombre exact des municipalités qui ont des compteurs. Selon un document d'Environnement Canada¹¹², on comptait au Québec en 1994 un cinquantaine de municipalités de mille habitants et plus où des compteurs d'eau étaient présents dans plus de 60% des résidences. Selon ce document, la consommation résidentielle ne semble pas affectée par la présence de compteurs d'eau, puisque plus de la moitié des municipalités avec compteurs ont une consommation résidentielle moyenne supérieure à celle des résidents de Montréal. Nous avons logé quelques appels auprès de ces municipalités pour en savoir plus. Le prix de l'eau ainsi que le mode de tarification varient énormément d'une municipalité à l'autre (voir annexe 3).

En conclusion de notre petite enquête, aucune des municipalités québécoises avec des compteurs d'eau au niveau résidentiel que nous avons contacté n'a pu nous fournir d'étude, de statistiques ou quelque type d'information que ce soit pouvant conclure que l'installation de compteurs d'eau au niveau résidentiel amène une diminution de la consommation d'eau. Certaines municipalités n'ont aucune idée de l'impact des compteurs sur la consommation de leur population. Quelques municipalités croient que l'installation des compteurs a sûrement fait diminuer la consommation, mais ils ne savent pas de combien. Dans bien des cas, les compteurs sont présents depuis vingt, voire

¹¹²

National Water Use Database, "Municipal Water Use, Sewerage, Metering & Pricing", Water and Habitat Conservation Branch Canadian Wildlife Service Environment Canada, march 1994.

trente ans: il est donc difficile de noter leur impact sur la consommation d'eau.

Quand l'installation des compteurs est plus récente, la majorité des autorités municipales ont évoqué deux raisons ayant mené à cette option:

- ☐ le principe du consommateur-payeur
- ☐ la réduction de la consommation d'eau potable

Allons donc voir du côté des mythes et des réalités rattachés à ces deux notions.

LE PRINCIPE DU CONSOMMATEUR-PAYEUR

En ces temps de privatisation des services publics, les différents paliers gouvernementaux font la promotion du principe de l'utilisateur-payeur. Cela s'insère dans la logique énoncée dans un document du ministère des Affaires municipales du Québec, qui identifiait dès 1992 **"la tarification comme moyen de diversifier les revenus des municipalités locales du Québec"**¹¹³. Quatre ans plus tard, le même ministère va plus loin encore et souligne que **"l'entreprise privée favorisera avec plus de conviction le principe de l'utilisateur-payeur par l'installation de compteurs d'eau dans toutes les résidences"**¹¹⁴. Plus récemment, la Ville de Montréal annonçait dans son livre vert¹¹⁵ sur la gestion de l'eau : **"nous croyons en un principe d'équité selon lequel l'utilisateur d'une**

¹¹³ **"La tarification des services municipaux"**, document d'information générale, ministère des Affaires municipales du Québec, 1992.

¹¹⁴ **"Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eaux"**, op. cit.

¹¹⁵ **"La gestion de l'eau à Montréal"**, op.cit.

ressource doit également payer pour l'utilisation de cette ressource. Ce principe rejoint des fondements de justice sociale et d'obligations civiques". Ce postulat de l'administration municipale l'a amenée à se pencher sur la question de la tarification et voir quelle solution semble la "plus juste pour tous". Dans son livre vert toujours, la Ville évoque trois possibilités : un réajustement de l'impôt foncier, une taxe d'eau ou encore une tarification selon la consommation qui passerait, bien sur, par l'installation de compteurs dans tous les foyers. Par son insistance marquée envers le principe de l'utilisateur-payeur, la Ville semble privilégier la troisième option.

Pour les biens nantis, l'argument économique peut n'avoir aucun impact sur leur consommation. Pour les plus démunis cependant, le remplacement des principes de répartition de la richesse et de solidarité sociale par le principe de l'utilisateur-payeur amènera une surcharge financière, voire une consommation inférieure à leurs besoins. Ce ne seront plus les besoins qui dicteront l'accès à l'eau, mais la capacité de payer. Une mère assistée sociale en viendra-t-elle à devoir choisir entre l'hygiène de sa famille ou la nourriture? Que feront les gens qui n'auront plus les moyens de se payer l'eau? Le principe de l'utilisateur-payeur est-il vraiment équitable en termes d'accessibilité universelle?

Rappelons qu'en Angleterre en 1992, trois ans après la privatisation de 1989, 21 000 ménages ont été privés d'eau pour non paiement. Il s'agit d'une hausse de 177% sur l'année précédente. Un rapport de l'Office of Water Services sur l'impact des compteurs d'eau montre que 8,3% des ménages ont eu des difficultés à rencontrer le paiement de leurs factures¹¹⁶.

Le coût d'achat des compteurs d'eau varie en fonction de plusieurs facteurs. Parmi les plus importants, on compte le diamètre de l'entrée d'eau qui varie en fonction du nombre de logement à desservir (5/8 de pouce pour un logement, 3/4 de pouce pour 2 ou 3 logements, etc). Les coûts d'installation varient en fonction de la complexité de la tâche. Pour les maisons en construction le coût est bas. À Montréal, vu la diversité et l'âge du parc locatif, les coûts seraient élevés. Il semble

¹¹⁶ RIVEST, Isabelle, "Privatisation de l'eau à Montréal: Argent liquide", *Vie Ouvrière*, mai/juin 1996.

qu'aucune étude n'existe concernant les coûts d'installation de compteurs d'eau dans tous les appartements montréalais.

Évaluer le coût d'installation de compteurs d'eau à Montréal relève de la haute voltige. Tout d'abord, les possibilités sont multiples et nous ne savons pas lesquelles seraient envisagées par la Ville. Montréal pourrait, par exemple, comme l'avait proposé la Ville de Laval, installer un seul compteur par résidence, peu importe le nombre de logements. Il n'y aurait alors qu'un seul relevé remis au propriétaire, qui aurait le soin de répartir le coût de la facture entre les divers locataires. Dans l'étude de novembre 1991¹¹⁷ où elle envisageait la possibilité d'installer des compteurs d'eau dans toutes les résidences, la Ville de Laval estimait le coût moyen d'achat et d'installation d'un compteur d'eau pour une résidence unifamiliale à 230\$, tandis que les frais annuels de lecture et d'entretien des compteurs en plus de l'administration sont évalués à 20\$ par compteur.

Malgré la difficulté d'évaluer le coût d'achat et d'installation des compteurs d'eau à Montréal nous croyons qu'il est dans l'intérêt des citoyens d'avoir une idée des sommes en jeu. Nous serons très conservateurs dans nos approximations qui n'ont pour but, une fois de plus, que de fournir un ordre de grandeur pour mieux apprécier la portée d'une telle mesure. Pour les fins de calcul nous privilégions l'installation d'un compteur par unité de logement, car la proposition de Laval de n'installer qu'un compteur par édifice, peu importe le nombre de logements, soulève l'épineux problème de la répartition de la consommation entre les locataires et ne reflète pas, à notre avis, le principe du consommateur-payeur ou chacun doit payer pour sa consommation réelle.

¹¹⁷ "Étude sur le comptage, la tarification et la gestion de l'eau à la Ville de Laval", *Service du budget et de la recherche, et Service de l'environnement*, Ville de Laval, novembre 1991.

En considérant que la Ville de Montréal dote chacun de ses 530 585 logements¹¹⁸ d'un compteur d'eau de 5/8 de pouce (le moins cher), que le coût d'achat de celui-ci est de 60\$ et que l'installation de celui-ci demeure à 60\$ (malgré l'ancienneté du parc locatif montréalais) pour un coût total de 120\$¹¹⁹ : le montant total pour doter tous les loyers montréalais d'un compteur d'eau serait alors de 63,7 millions de dollars. À cela il faudra ajouter les taxes (13,96%). Nous ne tiendrons pas compte de ce facteur dans notre calcul et de plus, nous soustrairons un montant de 15% sur l'achat des compteurs, qui représente une baisse de prix dont la Ville de Montréal pourrait bénéficier suite à l'achat massif de compteurs d'eau¹²⁰. Le montant de 58,9 millions \$ que l'on obtient alors, représente plus du double de la somme requise pour produire l'eau potable nécessaire pour alimenter la Ville et les municipalités qu'elle dessert pendant un an¹²¹ et environ le tiers des coûts de réfection de l'aqueduc de Montréal sur une période de 10 ans tel qu'annoncé par le livre vert sur la gestion de l'eau de la Ville de Montréal.

Mais les coûts des compteurs d'eau ne s'arrêtent pas là. Des frais sont nécessaires pour l'entretien, la maintenance, et la vérification des compteurs d'eau, etc.

¹¹⁸ Communauté urbaine de Montréal (CUM), "**Montréal, sommaire du rôle foncier 1995, Exercice financier 1996**", au 14 septembre 1995.

¹¹⁹ Les chiffres sont ceux des compteurs Lecomte ltée, St-Hyacinthe, Québec. Ces derniers semblent être l'autorité en matière de compteurs d'eau au Québec, puisque la direction de l'AQTE et les autorités de certaines municipalités avec compteurs d'eau au Québec nous ont référés aux compteurs Lecomte. Ces derniers effectuent déjà la lecture des compteurs résidentiels dans 4 des 24 municipalités avec compteurs que nous avons contacté. Aucune étude n'a été réalisée pour tenter d'établir le coût d'installation des compteurs d'eau à Montréal, nous a-t-on affirmé chez les compteurs Lecomte. Au moment de rendre notre étude publique nous apprenions de source officielle que l'administration montréalaise songeait à céder la gestion de ses 3 000 compteurs d'eau déjà présents dans les industries grandes consommatrices d'eau, aux compteurs Lecomte.

¹²⁰ "**Étude sur le comptage, la tarification et la gestion de l'eau à la Ville de Laval**", *op. cit.* Dans cette étude, on affirme qu'advenant le cas d'un achat massif de compteurs, les coûts pourraient diminuer de 10 à 15%.

¹²¹ 26 millions \$ selon Michel Gagné, directeur des usines de filtration de Montréal, (allocution du 24 janvier 1997, lors de la journée de formation de la Coalition pour un débat public sur l'eau).

Opération	Coût prévus (selon les chiffres des compteurs Lecomte)	Coût annuel pour la Ville de Montréal (en millions de dollars)
Entretien, maintenance et vérification des compteurs d'eau	2 % du projet (2,20\$ par compteur)	1,18
Lecture des compteurs d'eau	4,80\$ par compteur (lecture directe ¹²²)	2,55
Facturation	1,00\$ par facture	0,53
Total	8,00\$ par compteur	4,26

Le total de 4,26 millions de dollars par année est un minimum. Ce montant ne tient pas compte des frais d'administration qui pourraient venir se greffer à la gestion des compteurs d'eau résidentiels et augmenter de beaucoup le montant de 8 dollars par compteur. Dans son étude sur "le comptage, la tarification et la gestion de l'eau", la Ville de Laval évaluait le coût annuel des compteurs à 20 dollars par compteur! Si on applique ce chiffre à Montréal, la facture annuelle serait de plus de 10,6 millions de dollars. En définitive, l'installation et la gestion de compteurs d'eau dans les logements montréalais se révélerait une entreprise très coûteuse.

Bien que bon nombre d'intervenants pour la privatisation soient en faveur de l'installation de compteurs d'eau à Montréal, d'autres comme SNC-Lavalin et Tecsalt "**ne souhaitent pas l'installation de compteurs d'eau dans toutes les résidences montréalaises**"¹²³ Ils envisagent une tarification qui serait calculée selon le nombre de sorties d'eau que compte une résidence. De son côté, la firme Aquatech (affiliée à Bouygues), croit que des études devraient être menées pour

¹²² Nous avons privilégié les compteurs à lecture directe car le coût d'achat et d'installation est 60% moins onéreux que pour les compteurs à lecture visuelle à distance. De plus en faisant sa lecture, le lecteur peut vérifier si le compteur fonctionne bien, s'il est étanche, si le sceau du compteur est toujours bien en place, etc.

¹²³ LÉVESQUE, Kathleen, "SNC-Lavalin et Tecsalt veulent aussi gérer l'eau", Le Devoir, 18 octobre 1996.

prouver la rentabilité d'installer des compteurs dans les résidences. D'autres méthodes de tarification pourraient être envisagées en tenant compte de paramètres tels la superficie des logements, les équipements utilisant de l'eau, le nombre d'habitants, etc¹²⁴. De telles méthodes pourraient se révéler beaucoup moins onéreuses que le recours aux compteurs d'eau.

DIMINUER LA CONSOMMATION D'EAU

Le second argument en faveur de l'installation des compteurs se justifie par des raisons à la fois écologiques (l'eau n'est pas une ressource inépuisable) et économiques (diminuer la quantité d'eau à transformer pour amener ainsi une baisse des coûts).

Une étude réalisée en France¹²⁵ montre que **“les analyses qui ont été réalisées ne permettent pas d'établir que la consommation d'eau soit moindre lorsqu'un compteur individuel a été installé”**. Selon cette étude, certains facteurs comme la localisation et le type de résidence ont un impact plus significatif sur la consommation d'eau que l'installation de compteurs d'eau. Par exemple, une famille qui possède une piscine et un terrain gazonné consommera plus d'eau qu'une famille habitant dans une tour à logement.

Au Québec, aucune des municipalités québécoises avec compteur d'eau que nous avons contacté n'a pu nous fournir de chiffres prouvant que l'installation de compteurs dans les résidences entraînait une diminution de la consommation. La baisse de la consommation d'eau totale dans les villes québécoises ayant des compteurs n'est que pure spéculation. Pendant ce temps à Laval, grâce à des campagnes d'information, la consommation d'eau par résidence a diminué à 303 mètres cubes

¹²⁴ **“La gestion de l'eau à Montréal: un modèle de société mixte”** Service des travaux publics en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires institutionnelles, 1er septembre 1993.

¹²⁵ MOUILLART, Michel, **“Consommation d'eau et compteurs individuels, un éclairage statistique”** Confédération nationale des administrateurs de biens de Paris et d'Île-de-France (CNAB), octobre 1995.

annuellement, comparativement à 350 mètres cubes pour Le Gardeur où chaque goutte d'eau consommée passe par un compteur.

Dans son livre vert sur la gestion de l'eau, la Ville évoque à plusieurs reprises la "surconsommation" d'eau des Montréalais. Or, les chiffres sur la consommation d'eau pour l'ensemble du territoire desservi à Montréal englobent la consommation des secteurs résidentiel, commercial et industriel confondus. Répartie sur l'ensemble de la population, cette consommation implique que la Ville traite en moyenne 1,15 mètre cube d'eau par jour par habitant pour l'année 1995. Il serait nécessaire, pour que la Ville puisse clairement identifier les secteurs qui "surconsomme" et orienter ses politiques d'économie d'eau de façon efficace, d'avoir les chiffres par catégorie d'utilisateur. Autrement, il serait douteux de la part de l'administration municipale de marteler continuellement la population montréalaise en la tenant pour unique responsable de la "surconsommation" d'eau. On affirme même dans le livre vert à propos de la population montréalaise qu'elle n'est **"pas toujours sensible à la valeur de la ressource et, par conséquent, ne se préoccupe-t-elle pas des impacts, tant écologiques que structuraux et financiers d'une consommation non contrôlée de l'eau"**. N'oublions pas que dans son annexe au livre vert¹²⁶, un document de la CUM établit que la consommation résidentielle ne représente que 20% à 30% de la consommation d'eau totale. Ce chiffre, (qui demeure à valider selon les informations fournies), indique que le secteur résidentiel n'est pas celui qui consomme la plus grande partie de l'eau à Montréal.

Dans son livre vert toujours, la Ville déplore le fait que la consommation d'eau per capita est deux fois plus élevée à Montréal qu'à Toronto. Or, la consommation per capita signifie la consommation totale (industries, commerces, institutions, résidentiel, etc) divisée par le nombre d'habitants. Ces chiffres, s'ils ne sont pas accompagnés d'informations sur les industries grandes consommatrices d'eau et les secteurs commercial et industriels faussent la réalité en laissant croire que la population fait un usage immodéré de l'eau.

¹²⁶

Annexe A, données techniques et financières, "Diverses données sur la consommation d'eau potable colligées par la Communauté urbaine de Montréal", 1996.

Un document d'Environnement Canada¹²⁷ fournit quelques renseignements des plus intéressants. Si on compare dix grandes villes canadiennes, on s'aperçoit que Montréal, qui est au 2^{ième} rang pour la consommation totale, tombe au 5^{ième} rang pour la consommation résidentielle. Lorsqu'on établit le pourcentage de la consommation résidentielle en rapport avec la consommation totale, Montréal devient la grande ville canadienne où la consommation résidentielle est la moins élevée.

Consommation d'eau pour les grandes villes canadiennes¹²⁸

	Consommation totale		Consommation résidentielle		Consommation résidentielle vs totale	
	rang	(m ³ /jour/ personne)	rang	(m ³ /jour/ personne)	rang	pourcentage
St-John (N-B)	1	3,077	1	0,947	8	31%
Montréal	2	1,287	5	0,322	10	25%
Vancouver	3	0,788	2	0,473	1	60%
St-John (T-N)	4	0,773	4	0,386	3	50%
Québec	5	0,685	3	0,411	2	60%
Ottawa	6	0,635	6	0,292	4	46%
Calgary	7	0,630	7	0,265	5	42%
Toronto	8	0,569	10	0,171	9	30%
Winnipeg	9	0,492	8	0,207	6	42%
Edmonton	10	0,424	9	0,178	7	42%

¹²⁷ National Water Use Database, "Municipal Water Use, Sewerage Metering & Pricing", Water and Habitat Conservation Branch Canadian Wildlife Service Environment Canada, march 1994.

¹²⁸ Source: Ibid.

Une fois la consommation résidentielle différenciée de la consommation totale, Montréal se retrouve au 5^{ième} rang pour la consommation par habitant et se situe dans la moyenne des grandes villes canadiennes. Parmi les grandes villes canadiennes étudiées, Toronto est celle qui consomme le moins d'eau par résidence et la 8^{ième} sur dix pour la consommation totale. L'administration montréalaise a donc choisi de se comparer avec la grande ville du Canada qui consomme le moins d'eau per capita au niveau résidentiel, sans fournir aucune autre donnée afin de replacer les choses dans leur contexte et surtout sans se comparer avec d'autres villes canadiennes.

Parmi les dix grandes villes canadiennes étudiées, Montréal est celle où la population consomme le moins d'eau sur la consommation totale. À Montréal, seulement 25% de la consommation d'eau potable sert à des fins résidentielles alors que la médiane des dix grandes villes canadiennes étudiée est de 42%. Ces chiffres replacent donc la consommation des citoyens de Montréal dans une perspective plus réaliste et nous permettent d'identifier les secteurs commercial, industriel et institutionnel comme étant ceux qui utilisent les plus grandes quantités d'eau à Montréal. L'administration municipale connaissait ces données, pourtant elle n'en a pas parlé dans son livre vert, s'entêtant à privilégier une vision tronquée de la réalité.

Précisons que la consommation quotidienne d'eau potable de la Ville s'est stabilisée depuis 1990.

L'ÉLASTICITÉ-PRIX

L'administration montréalaise évoque à mots couverts la possibilité d'augmenter le prix de l'eau pour diminuer la consommation. Parce que selon la Ville, "l'impression de gratuité" de l'eau occasionne une consommation qui dépasse les besoins réels des montréalais.

L'élasticité-prix mesure la variation des quantités consommées en fonction du prix d'un produit. Par exemple, l'élasticité-prix d'un produit est égale à un si une augmentation de 20% du prix du produit amène une diminution de la consommation de ce produit de 20%. Les biens de luxe comme les

voitures haut-de-gamme ont une élasticité-prix supérieure à un. En revanche, les biens de base, comme l'eau potable ont une élasticité-prix inférieure à un, car toute augmentation de prix se traduira par une diminution moins que proportionnelle.

Selon une étude du ministère de l'Environnement du Canada¹²⁹, la médiane de plusieurs études réalisées dans les années 1960, 70 et 80 établit l'élasticité-prix de l'eau à 0,4, ce qui veut dire qu'une augmentation du prix de l'eau de 20% amène une diminution de la consommation de 8%.

Une étude toute récente¹³⁰ établit quant à elle l'élasticité-prix de l'eau à 0,1 et même moins. Ce qui veut dire qu'une augmentation du prix de l'eau de 20% amène une diminution de la consommation de seulement 2%!

COMPTEURS D'EAU DANS LES COMMERCE ET LES INDUSTRIES

Au Québec, la présence de compteurs d'eau dans les industries et les commerces est plus fréquente que dans les résidences. Elle offre l'avantage de conscientiser les grands consommateurs d'eau à la rareté de la ressource et à la nécessité de modifier leurs comportements et leurs équipements afin qu'ils soient plus respectueux de l'environnement. N'oublions pas qu'il faut en moyenne 1 000 litres d'eau pour fabriquer un kilo d'aluminium et 250 litres d'eau pour un kilo de papier. Il est insensé que des industries utilisent de l'eau potable pour la réfrigération ou la climatisation ou que la chasse d'eau de certains urinoirs dans les hôtels soit activée automatiquement aux trente secondes.

¹²⁹ Mc NEILL, Roger et TATE, Donald, "Lignes directrices sur la tarification de l'eau", Étude no 25, Collection des sciences sociales, *Direction générale des eaux intérieures, Direction de la planification et de la gestion des eaux*, Ottawa, Canada, 1991.

¹³⁰ HANSEN, Lars Garn, "Water and Energy price Impacts on Residential Water Demand in Copenhagen", *Land Economics*, February 1996. Cette étude a pris en considération certains facteurs habituellement négligés dans les études sur la demande d'eau potable comme les variables climatiques (précipitations, température), la demande en eau chaude, la demande en eau pour l'arrosage extérieur dont l'élasticité-prix est plus élevée, etc. Son auteur considère que les résultats de ses recherches peuvent aussi s'appliquer à certaines régions du Canada.

Depuis longtemps, des groupes écologistes estiment que plusieurs entreprises québécoises ne défraient pas le coût réel de la filtration des tonnes d'eau qu'elles utilisent. Car, bien plus que le gaspillage dénoncé des petits utilisateurs, le problème serait relié à la contamination et au gaspillage de l'eau par les entreprises. L'implantation d'usines d'épuration des eaux usées équivalait à subventionner sans le dire la dépollution des rejets de plusieurs entreprises. La CUM vient de pallier à ce problème avec l'entrée en vigueur en 1997 d'une nouvelle politique de tarification pour les usines de son territoire qui rejettent de grandes quantités d'eaux usées. Une cinquantaine d'industries, dont les grandes brasseries, sont en tête de liste¹³¹.

Le trésorier de St-Georges de Beauce, M. Clément Poulin, nous donnait l'exemple de l'usine Pro-cycle située sur son territoire qui s'est donné les moyens de ne pas gaspiller l'eau en installant un système de récupération d'eau. Cette usine a pu ainsi diminuer sa facture de 40 000\$ à 20 000\$. Il ajoutait du même souffle qu'il ne serait pas opportun d'installer des compteurs dans les résidences, car seulement en calculant les coûts de gestion (relevé des compteurs, facturation, recouvrement des comptes, etc.), la Ville y perdrait.

À Montréal, les compteurs d'eau sont présents dans les industries ou commerces qui sont de gros consommateurs d'eau. Pour eux, la taxe d'eau et service est un volet de la taxe d'affaire. L'eau consommée est calculée au coût de 0.22\$ le mètre cube et le consommateur a droit à une gratuité équivalente à sa taxe d'affaire (exemple: 10 000\$ de taxe d'affaire égale 10 000\$ d'eau gratuite). Toute consommation excédentaire est calculée au coût de 0.22\$ le mètre cube. Jusqu'ici la gestion de ces compteurs a toujours été l'affaire de la Ville de Montréal, au moment de publier l'étude nous apprenons de source officielle que la Ville serait sur le point de céder la gestion de ses compteurs d'eau aux compteurs Lecomte. La privatisation de l'aqueduc montréalais est donc en bonne voie de se réaliser, la stratégie adoptée par la Ville, face à la résistance des citoyens semble être d'y aller morceau par morceau.

¹³¹

BEAUVAIS, André, "L'industrie devra payer pour faire traiter ses eaux usées", Le journal de Montréal, 11 décembre 1996.

LA TARIFICATION DU RÉSIDENTIEL : À ÉVITER

Le plus grand danger avec les compteurs, c'est que l'utilisation de l'eau devient mesurable et vendable. Dès lors, même si cela se fait sous gestion municipale, le principe est établi et on peut en facturer l'usage. C'est cela qui intéresse le secteur privé et qui crée un dangereux principe d'exclusion face à une nécessité première de la vie. L'installation de compteurs d'eau dans les résidences n'est donc pas souhaitable, car en plus de limiter l'accès à l'eau pour les moins nantis et d'être dispendieux, elle n'a pas prouvé son efficacité à diminuer la consommation d'eau.

À Montréal, toute modification au système actuel pour lier la tarification à la consommation implique un important transfert fiscal des secteurs commercial et industriel vers le secteur résidentiel, ce qui constitue un enjeu majeur qui doit être pris en compte dans toute décision. Il est essentiel que les opinions des premiers concernés par ces mesures c'est-à-dire les citoyens, soient prises en considération par la Ville. Qu'advient-il de l'accès à l'eau potable dans le cas de sa tarification ? Verra-t-on l'apparition de coupures de service pour non paiement comme c'est le cas en Angleterre et ailleurs dans le monde¹³² ? Ces questions doivent faire l'objet de débats publics avant toute prise de décision, comme l'a spécifié l'administration municipale.

Notre perception à l'égard de l'eau ne doit pas changer sous les pressions idéologiques des tenants du rationalisme économique. Ce précieux liquide, quoi qu'en disent les ténors de la privatisation tous azimuts, demeurera toujours une nécessité essentielle à la vie plutôt qu'un "service" qu'il nous faut payer et que certains intérêts privés essaient de rentabiliser pour leur profit personnel.

¹³²

LAUZON, Léo-Paul, PATENAUE, François, POIRIER, Martin, op. cit.

L'ENVIRONNEMENT

MÉTHODES POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU SANS TARIFER

Dans son livre vert sur la gestion de l'eau à Montréal, la Ville avance comme postulat qu'elle veut **"privilégier une gestion écologique de l'eau qui veille à la préservation de cette ressource"**. L'argument de la gestion écologique semble mis de l'avant pour promouvoir l'installation des compteurs d'eau uniquement; pourtant, il existe des mesures autrement plus efficaces que l'installation des compteurs pour diminuer la consommation d'eau lorsque tel est le but recherché.

Une de ces méthodes est l'information. Avec **"plus d'information et de formation nous pourrions en venir à consommer moins d'eau sans que cela soit réglementé ou suscité par une taxe"**¹³³. Par exemple, les citoyens peuvent réduire le débit de la chasse d'eau de leur toilette en installant une bouteille remplie d'eau dans le réservoir de leur toilette ou conserver une bouteille d'eau au réfrigérateur pour éviter de faire couler le robinet inutilement pour obtenir de l'eau froide, etc.

Une autre solution est un programme de subvention du type de celui mis en place par la Ville de New-York qui a affecté 276 millions \$ à un programme destiné au remplacement de un million de toilettes par des modèles à consommation réduite¹³⁴. La Ville de Montréal pourrait, elle aussi,

¹³³ FAURE, Philippe, "La gestion de l'eau à Montréal", op. cit.

¹³⁴ "La qualité de l'eau au Québec", Protégez-vous, mai 1995.

subventionner une partie ou la totalité des achats des propriétaires qui installent tout équipement favorisant l'économie d'eau, plutôt que d'investir des sommes colossales dans l'achat ou la gestion des compteurs d'eau. Cela serait beaucoup plus efficace, car contrairement aux compteurs qui ne contribuent en rien à diminuer la consommation d'eau en eux-même, d'autres méthodes contribuent concrètement à diminuer les quantités d'eau utilisées.

L'installation de toilettes à débit ultra faible permet de diminuer de 70% la consommation par chasse d'eau¹³⁵. Or, la chasse d'eau représente 35% de la consommation d'eau résidentielle typique¹³⁶. À elle seule, l'installation de toilettes à débit ultra faible, contribuerait à diminuer du quart la consommation résidentielle per capita pour la ramener à 243,1 m³ par jour pour chacune des résidence qui se serait doté d'une telle toilette.

Conséquence sur la consommation d'eau de l'installation de toilettes à débit ultra faible		
Consommation per capita par jour	en litres par jour	pourcentage
Consommation	322	100%
Consommation toilette	112,7	35%
Réduction due à la toilette à faible débit	78,9	25%

D'autres gestes peuvent également contribuer à diminuer de façon significative la consommation d'eau. Concernant la douche, qui représente 29% de la consommation d'eau au niveau résidentiel¹³⁷, on peut poser de pommes de douches à faible débit qui permettent d'économiser jusqu'à 1000 litres

¹³⁵ "L'eau pas de temps à perdre: la conservation de l'eau: guide du consommateur", Environnement Canada, deuxième édition, 1995.

¹³⁶ La gestion de l'eau à Montréal, Annexe A, données techniques et financières, "Diverses données sur la consommation d'eau potable colligées par la Communauté urbaine de Montréal", 1996. Ce chiffre est conservateur. Dans plusieurs autres documents on parle de 40 à 45% de l'eau utilisée par la chasse d'eau uniquement, alors que l'eau utilisée dans la salle de bain représente environ 75% de la consommation résidentielle moyenne.

¹³⁷ Ibid.

d'eau par semaine par ménage¹³⁸. Des économiseurs d'eau sur les robinets et une foule d'autres petits gestes auraient un impact non négligeable sur la consommation, sans qu'il en soit exagérément coûteux pour la Ville ou les citoyens.

Les villes de Terrebonne, Mascouche et Lachenaie ont mis sur pied une patrouille de l'arrosage qui a pour fonction de sensibiliser les gens à ne pas gaspiller l'eau et à retarder ainsi l'échéance de la construction d'une nouvelle usine de filtration. Les patrouilles fournissent des informations et donnent des avertissements à ceux qui contreviennent aux règlements sur les heures d'arrosage de pelouse, et fournissent des permis (gratuits) d'une durée de deux jours pour ceux qui veulent emplir leurs piscines¹³⁹.

L'EXEMPLE DE LAVAL

Pour diminuer sa consommation d'eau, la Ville de Laval a privilégié des campagnes d'information générale et des mesures concrètes comprenant¹⁴⁰:

- ☐ Des campagnes de sensibilisation dans les écoles primaires.
- ☐ Un règlement sur l'arrosage durant l'été.
- ☐ Une baisse de pression sur l'ensemble du réseau durant la nuit, de telle sorte que s'il y a des fuites dans le réseau les pertes d'eau seront moins importantes, la pression étant plus basse.
- ☐ Une surtaxe de 35\$ à 55\$ pour les propriétaires de piscine.
- ☐ Un programme de prévention des fuites très poussé. Actuellement, le taux de fuite est d'environ 15% à 18% . Il n'est pas inutile de se rappeler qu'en 1978 Laval perdait la moitié

¹³⁸ "L'eau pas de temps à perdre: la conservation de l'eau: guide du consommateur", op. cit.

¹³⁹ Hôtel de ville de Mascouche, août 1996.

¹⁴⁰ Entretien téléphonique avec monsieur Leclerc du service de l'environnement de la Ville de Laval.

de son eau potable à cause d'importantes fuites dans son réseau d'aqueduc¹⁴¹. Cette performance est due au programme de vérification unique.

Les résultats de cette campagne ont eu pour effet de diminuer la consommation totale d'eau de 30% entre 1989 et 1996, malgré une hausse de la population de 40 000 habitants. La consommation moyenne par résidence est de 303 mètres cubes, ce qui est nettement inférieur à la consommation moyenne par résidence de Le Gardeur (350 mètres cubes) malgré la présence dans cette ville de compteurs d'eau.

LES REJETS INDUSTRIELS TOXIQUES

Il pourrait être trompeur pour la Ville, qui affirme vouloir modifier sa gestion de l'eau potable afin de sauvegarder la ressource, de viser la diminution des volumes d'eau prélevés, sans se soucier des rejets d'eau. Selon Statistique Canada, **"en 1991, les industries, les ménages, les commerces et les gouvernements du Canada ont prélevé 45 milliards de mètres cubes d'eau dans le milieu naturel: à peu près 90% de cette eau a été réintroduite dans le milieu après utilisation"**¹⁴². Car en fin de compte, l'impact de l'utilisation de l'eau sur l'environnement réside dans le rejet de matières polluantes dans l'eau plus que sur le prélèvement de l'eau. Les grandes industries comptent parmi les pollueurs les plus importants¹⁴³ et comme nous l'avons vu à la section tarification de l'eau, les plus grands utilisateurs d'eau à Montréal sont issus des secteurs non résidentiels. Notons que la CUM compte 4 000 installations industrielles riveraines du fleuve sur les 6 300 existantes¹⁴⁴. Une

¹⁴¹ BERNARD, Florian, "Laval perd la moitié de son eau à cause des fuites", La Presse, 25 novembre 1980.

¹⁴² "Perspectives sur l'environnement", Statistique Canada- no 11-528F, no 2 au cat.

¹⁴³ Contrairement aux rejets résidentiels qui sont surtout constitués de matières biodégradables, les rejets industriels sont surtout composés de matières toxiques qui se dégradent à un rythme si lent, qu'elles s'accumulent et empoisonnent les cours d'eau.

¹⁴⁴ La brochure "Notre fleuve, Le Saint-Laurent sous observation", Environnement Canada, Région du Québec, 1996.

bonne politique de l'eau visant à protéger la ressource devrait prendre de tels facteurs en considération.

Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000), est un organisme créé par les ministères de l'Environnement du Canada et de l'Environnement et de la faune du Québec, visant à conserver, protéger et restaurer l'écosystème du Saint-Laurent. SLV 2000 a été institué en 1994 dans le but d'assurer la continuité du Plan d'action Saint-Laurent instauré en 1989. Le volet *Protection* de SLV 2000 vise à réduire les rejets de liquides toxiques déversés dans l'environnement et d'éliminer les rejets de substances toxiques persistantes et biocumulatives dans le fleuve. Dans ce but, 106 établissements industriels situés le long du Saint-Laurent et de certaines rivières tributaires du fleuve ont été identifiés. Sur les 106 établissements industriels, 50 sont jugés prioritaires. Dix-sept des 50 installations prioritaires sont situées dans la région montréalaise et 5 de celles-ci sont sur l'île de Montréal. Il s'agit de¹⁴⁵:

- ☐ Métallurgie Noranda inc. Affinerie CCR, à Montréal-Est
- ☐ Produits Shell Canada ltée, à Montréal-Est
- ☐ Pétrumont, société en commandite, à Montréal-Est
- ☐ Coastal Pétrochimie du Canada, à Montréal-Est
- ☐ Pétro-Canada, à Montréal

SNC-LAVALIN COUPABLE DE POLLUTION

Une filiale du groupe **SNC-Lavalin**, "Les Technologies Industrielles SNC Inc", a été identifiée par

¹⁴⁵

"Saint-Laurent Vision 2000", Fiches d'information 2 à 6, 1996. Les fiches de SLV 2000 se basent sur l'indice chimiotox pour évaluer les progrès des usines polluantes, mais ce dernier fournit seulement un "indice" des rejets toxiques, puisque dans le calcul il n'est pas tenu compte, par exemple, de dilution des toxiques dans le milieu récepteur, des effets synergétiques, etc. Bref, même si certaines usines ont fait des efforts pour diminuer leurs rejets toxiques, elles demeurent de gros pollueurs du Saint-Laurent.

Saint-Laurent Vision 2000 comme un des 106 établissements industriels prioritaires rejetant des eaux usées sans traitement adéquat dans le fleuve ou l'un de ses affluent¹⁴⁶. La fiche 58 de SLV 2000, portant sur "Les Technologies Industrielles SNC Inc" indique que **"les eaux produites par le développement des films à rayon x sont dirigées vers la rivière sans traitement; il en va de même pour les eaux usées domestiques et pour les eaux peu contaminées"**. L'égout sanitaire de l'usine devait être raccordé au réseau municipal de Le Gardeur à la fin de 1996. À la fin du mois de mars 1997, ce n'était toujours pas fait. Monsieur Maurice Bourgeois, responsable de l'environnement chez "Les Technologies Industrielles SNC Inc", nous a indiqué que les travaux devraient être terminés à l'automne 1997.

Selon la fiche 58 de SLV 2000, certaines eaux usées industrielles pourraient être acheminées à la station d'épuration municipale en plus des eaux usées domestiques. Cela aurait pour effet de reporter sur l'ensemble de la communauté le fardeau de décontaminer les eaux polluées produites par l'usine.

Les beaux discours sur le gaspillage de l'eau à Montréal et sur la gestion écologique de cette ressource sonnent on ne peut plus faux lorsqu'ils sortent de la bouche de dirigeants de compagnies privées qui, de façon générale, doivent se faire tordre le bras par les gouvernements et les environnementalistes avant de modifier leurs comportements de pollueurs. Dans le cas de SNC-Lavalin, on ne peut que s'interroger encore plus sérieusement sur l'honnêteté du discours tenu par ses dirigeants qui songent à gérer (pour notre bien-être et pour préserver la ressource), la distribution de l'eau à Montréal, alors qu'une de ses filiales pollue la rivière l'Assomption.

UN VERNIS ÉCOLOGIQUE BIEN MINCE

Malgré l'existence de méthodes efficaces et peu coûteuses pour diminuer la consommation d'eau

¹⁴⁶

"Saint-Laurent Vision 2000", Fiche d'information 58, 1996.

potable, certains intérêts privilégient toujours l'installation des compteurs d'eau malgré que leur efficacité n'ait pas été démontrée. L'argument réel justifiant l'entrée en scène des compteurs d'eau est plutôt que partout dans le monde, la combinaison "privé-compteurs" entraîne une hausse du prix de l'eau, donc des revenus plus importants pour les firmes privées et ce sans nécessairement fournir un meilleur service, une meilleure qualité d'eau potable ou sauvegarder la ressource. Le vernis écologique des sociétés privées apparaît d'autant plus mince.

CONSIDÉRATIONS SOCIALES ET MORALES

Compte tenu du degré de pauvreté élevé à Montréal, où l'on dénombre 200 000 personnes vivant de l'aide sociale¹⁴⁷ et un taux de chômage officiel de 12,6%¹⁴⁸, et compte tenu du fait que l'eau privée est en moyenne 25% à 30% plus chère que l'eau traitée en régie municipale¹⁴⁹, la privatisation du service d'aqueduc de Montréal contribuerait directement à diminuer le niveau de vie des moins nantis.

La tarification de l'eau risque de faire apparaître des problèmes de salubrité et d'hygiène publique dans les quartiers pauvres. L'utilisation de l'eau pour les activités courantes deviendra sinon un luxe, du moins une dépense de plus et une nouvelle forme insidieuse de taxation indirecte. Situation ironique lorsqu'on se rappelle que l'amélioration de l'hygiène est une des raisons principales pour lesquelles les réseaux d'aqueducs ont été développés. Pour les démunis, actionner la chasse d'eau, laver la vaisselle, prendre un bain, tous ces gestes du quotidien relèveront d'un savant calcul. En Angleterre, où l'eau a été privatisée, non seulement est-ce le **"coût élevé de l'eau qui est pénible pour de nombreux anglais"**¹⁵⁰, mais pour les plus démunis, **"tirer la chasse d'eau plus d'une fois**

¹⁴⁷ Services sociaux, septembre 1996.

¹⁴⁸ Statistique Canada, septembre 1996.

¹⁴⁹ LABERGE, Yvon, NOËL, André, "Trois titans convoitent l'eau de Montréal", La Presse, 24 février 1996.

¹⁵⁰ DES RIVIÈRES, Paule, "D'argent et d'eau fraîche", Le Devoir, 15 avril 1996.

par jour devient une véritable affaire d'État"¹⁵¹.

La tarification de l'eau créera deux classes de citoyens : ceux incapables d'acheter la quantité d'eau requise pour leurs besoins essentiels, et les autres. Ce sera la capacité de payer et non plus les besoins qui dicteront l'accès à ce précieux liquide essentiel à la vie. À moins, bien sûr, de réduire considérablement ses besoins et de faire comme Trevor Newton, chef de l'exploitation de la Yorkshire Water, qui a déclaré en pleine pénurie d'eau : **"Je n'ai pas pris de bain ou de douche depuis 3 mois. On peut se laver comme il faut avec une bassine d'eau"**¹⁵².

En résumé, la privatisation de l'eau à Montréal aurait comme impact social de voir s'émousser des notions telles que l'équité, la solidarité sociale et la redistribution de la richesse, en plus d'être une nouvelle source d'appauvrissement pour les plus démunis. L'administration a une toute autre vision à ce sujet et nous sert, dans son livre vert, l'argument de la tarification de l'eau comme étant une affaire "d'équité", de "civisme".

COMPORTEMENT DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DANS LE MONDE

L'observation du comportement des trois sociétés françaises de l'eau à travers le monde est essentielle pour mieux connaître ceux qui nous proposent un "partenariat" de deux ou trois décennies.

❑ **Interventions de l'armée en Guinée, où Bouygues et la Générale des Eaux opèrent le réseau de distribution d'eau, pour arracher des branchements illégaux ou pour couper des**

¹⁵¹ Émission Enjeux, "D'argent et d'eau fraîche", op. cit.

¹⁵² Émission Enjeux, op. cit.

branchements d'eau en cas de non paiement¹⁵³.

❑ Une législation devrait être introduite prochainement en Guinée pour la création d'une **police des eaux**. Les sociétés françaises sont en faveur d'une telle police et ne s'en cachent pas. Elles affirment dans le livre *Gestions urbaines de l'eau*¹⁵⁴ que **"l'inexistence d'une police des eaux est un grand obstacle à la privatisation dans la mesure où l'absence de règles empêche une bonne politique de recouvrement financier"**. Une telle police risque de proliférer dans les pays pauvres où la dépense pour l'eau gruge une part importante du budget des citoyens.

❑ Les grandes sociétés françaises appliquent une politique générale du "profit d'abord", ce qui a parfois des conséquences graves lorsque la marchandise vendue est le liquide le plus essentiel à la vie. Mais qu'importe, comme il est dit dans *Gestions urbaines de l'eau*, on impose une **"très grande rigueur dans l'application des mesures de coercition"**. En Côte d'Ivoire, où le groupe Bouygues opère le réseau d'eau, on a réussi à obtenir un taux d'encaissement des factures émises de 97% en 1993. Le tout dans un pays où **"90% des abonnés (...) sont économiquement faibles et consomment très peu d'eau"**.

❑ À Buenos Aires, la Lyonnaise des eaux a décidé de **"peindre de couleurs vives le trottoir devant les maisons des mauvais payeurs afin de les avertir qu'on risque de leur couper l'eau"**¹⁵⁵.

¹⁵³ "Gestions urbaines de l'eau", sous la direction de Dominique Lorrain, Editions ECONOMICA, 1995.

¹⁵⁴ Livre traitant de l'expérience française de gestion d'eau dans le monde. Parmi ceux qui ont collaboré à cet ouvrage on retrouve des gens de la Lyonnaise des eaux, la Générale des eaux et de Bouygues en plus d'un conseiller de la Banque mondiale et d'un Directeur-Adjoint des Nations Unies. Pour plus d'informations sur ce livre voir la première partie de cette étude traitant des expériences de privatisation d'eau dans le monde.

¹⁵⁵ PHILIPON, Thierry, "Histoires d'eaux", le nouvel Observateur, du 20 au 26 juin 1996.

Toute cette emphase mise sur la perception des factures aux mépris des règles de dignité humaine les plus élémentaires montre de façon plus précise à quoi correspond l'expérience française de gestion privée du bien public qu'est l'eau. Les cas recensés nous indiquent de façon très claire jusqu'où ces compagnies, qui sont en lice pour le contrat de Montréal, sont prêtes à se rendre pour faire croître leurs bénéfices. Aux autorités en place de tirer les conclusions qui s'imposent.

CONCLUSION

L'administration montréalaise, dans la mouvance de l'époque, n'en a que pour le "partenariat". Le maire Bourque a annoncé le 25 octobre 1996, 45 projets de partenariat sur lesquels il y a un moratoire depuis la débandade de l'administration montréalaise. Depuis lors, la Ville de Montréal a publié son livre vert sur la gestion de l'eau, dans lequel le bras droit du maire Bourque, Pierre-Yves Melançon, affirme que le comité exécutif n'a pris aucune décision d'orientation et qu'il ne favorise aucune option de gestion particulière. Si aucune décision n'a été prise à la Ville, l'intérêt des grandes sociétés françaises de l'eau et des firmes d'ingénierie et de gaz naturel du Québec pour s'approprier le réseau d'eau est manifeste et les "pressions" exercées par ces dernières sont très concrètes.

Le ministère des Affaires municipales du Québec stipulait dans un document¹⁵⁶ qu'il y a des **"pressions de compagnies étrangères désirant entrer dans le marché québécois des services d'eau"**. Il avançait également l'idée de grands travaux de réfection des réseaux d'aqueduc à travers le Québec pour aider **"les firmes de génie conseil et de construction québécoises, (qui) vivent présentement des temps difficiles"**. De grandes sociétés françaises de l'eau ont même été impliquées dans des études dirigées par la Ville concernant les orientations possibles dans la gestion de l'eau à Montréal. Les résultats de ces études favorisaient, bien sur, l'implantation d'un "partenariat".

Dans l'épineux dossier de la privatisation de l'eau, le maire Bourque parle de tout sauf de privatisation. Or il ne faut pas se laisser berner par certains clichés qu'aiment formuler les lobbyistes du privé, certains fonctionnaires et le maire, qui préfèrent parler de partenariat. Dans les faits, les

¹⁵⁶

"Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eau", op. cit.

alternatives au mode de gestion actuel favorisant une collaboration avec le secteur privé sont des privatisations en bonne et due forme en raison de clauses restrictives et contraignantes.

La Ville de Montréal réoriente son discours en maintenant que l'argument majeur militant en faveur de la privatisation n'est plus valide. Les rénovations à entreprendre sur le réseau qui ont déjà été estimées à un milliard de dollars ne seraient plus que de l'ordre de 157 à 207 millions de dollars sur 10 ans, selon le livre vert de la Ville. La Ville parle de la nécessité du partenariat pour une gestion écologique de l'eau alors qu'autrefois le partenariat était nécessaire du aux énormes sommes à être investies dans le réseau. Pourtant, si la Ville ne favorisait réellement aucune option particulière, elle n'orienterait pas le débat de telle façon vers les compteurs et le privé, mais plutôt vers des méthodes efficaces de gestion écologique.

Dans le livre vert sur la gestion de l'eau à Montréal, la Ville affirme que les citoyens montréalais ne seront pas mis à l'écart du processus de décision. Or, au moins deux entreprises, SNC-Lavalin et Tecsalt, ont confirmé vouloir prendre en main la gestion de l'eau à Montréal à la condition que la municipalité accorde le contrat de gré à gré. La Ville elle-même a accordé trois contrats d'études sur le prix de revient de l'eau de gré à gré à la firme Coopers & Lybrand/ Laliberté Lanctôt, passant ainsi outre à la politique d'adjudication des contrats.

Dans son ensemble, le discours entourant la question de l'eau est biaisé car la Ville parle de la gestion de cette dernière comme s'il y avait problème. Non seulement n'y a-t-il pas de problème de ce côté, mais l'administration municipale admet elle-même dans son livre vert qu'à Montréal :

- ☐ nous ne sommes pas confrontés à un problème d'approvisionnement en eau.
- ☐ la prise d'eau principale peut capter jusqu'à 22% de plus que la consommation moyenne totale d'eau par jour.
- ☐ depuis 1990, la demande en eau potable s'est stabilisée.
- ☐ diverses études internes et externes nous permettent de constater que les conduites principales ne sont pas aussi détériorées que le laissaient présager les prévisions antérieures.

- ☐ Les fuites se comparent à celles observées un peu partout dans le monde, dans les villes de même importance.
- ☐ l'usine Charles-J.-Des Baillets est en bon état et aucun investissement majeur de réhabilitation n'est requis dans l'immédiat.
- ☐ l'usine Atwater malgré qu'elle soit plus ancienne, peut traiter 1,36 million de m³ d'eau par jour. Soit 230 000 m³ de plus par jour que l'usine Des Baillets.

En plus de cela:

- ☐ l'eau montréalaise est une des moins chères du monde.
- ☐ l'eau montréalaise surpasse les normes canadiennes et québécoises de qualité.

Pourquoi alors vouloir privatiser l'eau, sinon pour venir en aide aux pauvres firmes d'ingénierie ou à des sociétés privées comme Gaz Métropolitain? Nous avons pu le constater, ces firmes privées peuvent très bien se passer de l'aide des municipalités et des citoyens pour faire des profits fort acceptables. La privatisation des aqueducs ne serait qu'une façon de redistribuer la richesse des plus démunis vers les plus riches de notre société.

Au Québec, l'eau constitue une richesse collective vitale et inestimable que l'on est en voie de privatiser (Hydro-Québec) ou que l'on veut privatiser (eau potable). Le Québec détient 16%¹⁵⁷ des réserves mondiales de l'eau douce. Si nos élus veulent véritablement privilégier les intérêts supérieurs de la collectivité, ils doivent clamer haut et fort aux pseudo-entrepreneurs affairistes que cette ressource collective n'est pas à vendre. À moins que ceux-ci veuillent privilégier les intérêts "supérieurs" de quelques firmes privées...

¹⁵⁷

La sous-ministre à l'environnement, Diane Gaudet a affirmée lors d'une allocution publique à la Biosphère le samedi 8 mars 1997, que ce chiffre était et qu'il avait été avancé par les médias. Le "vrai chiffre" serait, a-t-elle affirmé, de 3% des réserves mondiales d'eau douce. Or le chiffre de 16% a été annoncé pour la première fois dans un document de la SQAE (une société gouvernementale), intitulé "Réflexion stratégique sur la gestion de l'eau au Québec", 21 octobre 1996, et non par les médias comme elle tentait, à tort, de le faire croire.

ANNEXE 1

LE CONTEXTE PARTICULIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Ville fournit depuis plus d'un siècle un service d'eau potable à la population montréalaise. Elle est également responsable de la gestion des eaux usées (domestiques et pluviales) jusqu'aux intercepteurs de la Communauté Urbaine de Montréal, laquelle est responsable de l'assainissement et du traitement des eaux usées et pluviales pour toutes les villes sises sur l'Île de Montréal.

À Montréal, les compteurs d'eau sont présents dans les industries ou commerces qui sont de gros consommateurs d'eau. Pour eux, la taxe d'eau et service est un volet de la taxe d'affaire. L'eau consommée est calculée au coût de 0.22\$ le mètre cube et le consommateur a droit à une gratuité équivalente à sa taxe d'affaire (exemple: 10 000\$ de taxe d'affaire égale 10 000\$ d'eau gratuite). Toute consommation excédentaire est calculée au coût de 0.22\$ le mètre cube.

En plus de son propre réseau de distribution, Montréal est propriétaire de celui de cinq autres municipalités qu'elle dessert: Montréal-Est, Côte-Saint-Luc, Saint-Pierre, Westmount et Outremont. La Ville de Montréal alimente en outre dix municipalités qui sont propriétaires de leur propre réseau de distribution: Verdun, Montréal-Ouest, Saint-Laurent, Mont-Royal, Hampstead, Montréal-Nord, Saint-Léonard, Anjou, Charlemagne et une partie de LaSalle¹⁵⁸.

¹⁵⁸

“Le partenariat privé-public dans la gestion des eaux de Montréal”, op. cit.

La Commission municipale du Québec est chargée de fixer le prix de l'eau que Montréal vend aux villes. Pour l'année 1996, la Commission fixe les prix comme suit¹⁵⁹ :

- ☐ Pour les villes qui achètent l'eau au compteur à 0.135207\$ du mètre cube.
- ☐ Pour la Cité de Côte Saint-Luc : 1 792 647 \$.
- ☐ Ville de Montréal-Est : 1 392 012 \$.
- ☐ Ville de Outremont : 1 589 574 \$.
- ☐ Ville Saint-Pierre : 363 515 \$.
- ☐ Ville de Westmount : 1 538 175 \$.

En 1995, la Ville de Montréal a perçu des villes clientes un montant de 24.5 millions de dollars¹⁶⁰

¹⁵⁹ Commission municipale du Québec, CMQ-52921 (5564-95) Gaétan Cousineau, notaire membre/
Pierre Delisle ing. Vice-président, 23 octobre 1995.

¹⁶⁰ "Ville de Montréal, total à facturer ou rembourser, fourniture d'eau - 1995", le 8
juillet 1996.

ANNEXE 2

LES PRINCIPAUX INTÉRESSÉS PAR LA PRIVATISATION DE L'EAU

Plusieurs sociétés québécoises et étrangères ont démontré leur intérêt pour la privatisation de l'aqueduc montréalais, il s'agit de¹⁶¹ :

Six firmes en courtage de valeurs mobilières :

- ☐ Merrill Lynch (compagnie américaine)
- ☐ Marché des capitaux Scotia (Banque de Nouvelle-Écosse)
- ☐ Midland Walwyn
- ☐ Lévesque Beaubien Geoffrion inc. (Filiale de la Banque Nationale)
- ☐ Nesbitt Burns (filiale de la Banque de Montréal)
- ☐ RBC Dominion Securities (filiale de la Banque Royale)

Quatre banques commerciales :

- ☐ Schroders
- ☐ Deutsche Morgan Grenfell (d'Allemagne)
- ☐ Capital d'Amérique (filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec)
- ☐ Hambros (filiale de RBC Dominion Securities, elle-même filiale de la Banque Royale)

¹⁶¹ Renseignements tirés de: LÉVESQUE, Kathleen, "Des sociétés bien informées", Le Devoir, 29 octobre 1996, sauf si indiqué autrement.

Les trois géants français de l'eau et leurs associés québécois¹⁶² :

- ☐ Le Groupe Proserco (affilié à la Générale des eaux et Power Corporation).
- ☐ Janin Entrepreneurs généraux Ltée (affilié à la Lyonnaise des eaux).
- ☐ Aquatech (affilié au groupe Saur-Bouygues).

Et quelques autres :

- ☐ Les Constructions du Saint-Laurent (constructeur du barrage sur la rivière Caniapiscou).
- ☐ Tecsalt (la deuxième firme d'ingénierie en importance au Québec).
- ☐ Le Fonds de Solidarité de la FTQ (société d'investissement privé, dont le siège social est au Québec)¹⁶³.
- ☐ Gaz Métropolitain (qui a déposé au Sommet socio-économique d'octobre dernier, un projet de réfection et de privatisation réglementée des réseaux d'aqueduc et des stations de traitement des eaux usées du Québec).
- ☐ SNC-Lavalin.

Pour plus d'informations sur les liens unissant ces compagnies et les conflits d'intérêts potentiels, voir la section "**L'implication des trois compagnies françaises au Québec**", dans la première partie de cette étude.

¹⁶² "Eau potable de Montréal, ARGUMENTAIRE", Conseil Provincial du Secteur Municipal.

¹⁶³ Ibid.

ANNEXE 3

DONNÉES SUR LES MUNICIPALITÉS MUNIES DE COMPTEURS D'EAU

Les informations ont été obtenues auprès du personnel des hôtels de ville concernés.

Municipalité	Gestion de l'eau	Lecture des compteurs	Coût du mètre cube	Population (approx.)	Effet des compteurs d'eau sur la consommation
1- Beaconsfield	Municipal	Privé	0,82\$	19 600	Pas de statistiques
2- Charlemagne	Municipal	Municipal	70\$ de base. Excédent de 150 m ³ , à 0,22\$/m ³ .	6 000	Pas de statistiques
3- Fleurimont	Municipal	Municipal	0,49\$	15 300	Pas de statistiques
4- Hampstead	Municipal	Privé	0,25\$	7 800	Pas de statistiques
5- Lafontaine	Municipal	Municipal	135\$ de base. Excédent de 227 m ³ à 0,43\$/m ³	8 000	Pas de statistiques
6- La Plaine	Municipal	Municipal	104\$ de base. Entre 200 et 500 m ³ , 0,49\$/m ³ . Tout excédent à 0,13\$/m ³ .	14 000	Pas de statistiques
7- L'Assomption	Municipal	Municipal	0,33 \$	6 000	Pas de statistiques
8- Le Gardeur	Municipal	Municipal	0,31\$ (1)	16 500	Pas de statistiques

9- Lorraine	Municipal	Municipal	155\$ de base. Excédent de 225 m³ à 0,55\$/m³.	9 000	Pas de statistiques
10- Pointe-Claire	Municipal	Municipal	0,36\$/m³ plus un loyer annuel pour le compteur (2).	28 000	Pas de statistiques
11- Repentigny	Municipal	Municipal	0,33\$/m³, jusqu'à 227m³. 0,44\$ pour les m³ excédents.(3)	53 000	Pas de statistiques
12- Rock Forest	Municipal	Municipal	0,64\$	15 000	Pas de statistiques
13- Rouyn- Noranda	Municipal	Municipal	90\$ de base. Excédent de 110 m³ à 0,85\$/m³.	30 000	
14- St-Amable	Municipal	Municipal	0,31\$	6 700	Pas de statistiques
15- St-Augustin de Desmaures	Municipal	Municipal	141,75\$ de base. Excédent de 225 m³ à 0,63\$/m³.	15 000	Pas de statistiques
16- Ste-Foy	Municipal	Municipal	0,40\$ (4).	74 300	Pas de statistiques
17- St-Gérard de Magella	Municipal	Municipal	146\$ de base. Excédent de 236 m³ à 0,30\$/m³.	4 200	Pas de statistiques

18- t-Jean Chrysostome	Municipal	Municipal	227m ³ gratuit. L'excédent à 1,21\$/m ³ .	16 000	Pas de statistiques
19- St-Nicéphore	Municipal	Municipal	0,18\$	8 500	Pas de statistiques
20- St-Nicolas	Municipal	Municipal	0,18\$	15 600	Pas de statistiques
21- St-Rémi	Municipal	Privé	0,36\$ m ³ , jusqu'à 363m ³ . 0,50\$, pour les m ³ excédents.	6 000	Pas de statistiques
22- St-Romuald	Municipal	Municipal	0,53\$	10 600	Pas de statistiques
23- Ville Mont-Royal	Municipal	Privé	70\$ de base. Excédent de 136m ³ à 0,44\$/m ³ (5).	18 400	Pas de statistiques
24- Ville St-Laurent	Municipal	Municipal	75\$ de base. Excédent de 227 m ³ à 0,35\$/m ³ .	74 000	Pas de statistiques

Partout où la lecture des compteurs d'eau est effectuée par une compagnie privée, c'est l'entreprise les "Compteurs Lecomte ltée" qui est présente.

(1) Plus une taxe de 0,12\$ du 100\$ d'évaluation de la propriété pour payer l'agrandissement de l'usine de filtration de Repentigny.

(2) Un tarif minimum par compteur est exigé par la municipalité. Par exemple, le tarif annuel minimum pour un compteur de 5/8" (1 logement) ou 3/4" (2, 3 logements) est de 81,50\$. Pour un compteur de 1 1/2" (9 à 16 logements) le minimum annuel est de 311,00\$, jusqu'à 1 540,00\$ pour un compteur de 4". De la même façon, la municipalité charge un loyer annuel qui va de 7,00\$ pour un compteur de 5/8" ou 3/4" à 235,00\$ pour un compteur de 4".

(3) Plus une taxe de 0,31\$ du 100\$ d'évaluation de la propriété pour payer l'agrandissement de l'usine de filtration.

(4) 0,32 \$/m³ pour l'eau potable et 0,08 \$ m³ pour les rejets d'eaux usées. La Ville de Ste-Foy calcule les rejets d'eau usée comme étant 100% de la consommation d'eau potable.

(5) Plus des frais de loyer annuels pour les compteurs. Pour les compteurs 3/4 de pouce (présents dans plus de 90% des résidences) ces frais sont de 10\$ par compteurs.